

République du Sénégal

Ministère
du Développement Rural
et de l'Hydraulique

Dakar

Commission des Communautés Européennes

Direction Générale
du Développement
et de la Coopération

FED - Bruxelles



SOMIVAC UP

DEVELOPPEMENT RURAL EN CASAMANCE

(Avenant n° 1 au Contrat n° ET/1105)

- Juillet 1976 -

Ministère du Développement
Rural et de l'Hydraulique

SOMIVAC

Unité de Planification

B.P. 175 — ZIGUINCHOR

B A R A

Bureau Africain de Recherches Appliquées

p. 536 - Dakar (Sénégal)

16 avenue Reille, 75014 - Paris
(France)

M. 100 BAR

C 1.3

République du Sénégal

Ministère
du Développement Rural
et de l'Hydraulique

Dakar

Commission des Communautés Européennes

Direction Générale
du Développement
et de la Coopération

FED - Bruxelles

C 1.3.



DEVELOPPEMENT RURAL EN CASAMANCE

(Avenant n° 1 au Contrat n° ET/1105)

- Juillet 1976 -

Ministère du Développement
Rural et de l'Hydraulique

SOMIVAC

Unité de Planification

B.P. 175 — ZIGUINCHOR

B A R A

Bureau Africain de Recherches Appliquées

B.P. 536 - Dakar (Sénégal)

16 avenue Reille, 75014 - Paris
(France)

~~FA~~

Le présent rapport, financé sur les crédits du Fonds Européen de Développement, a été établi pour le compte du Gouvernement de la République du Sénégal. Il ne reflète pas nécessairement l'opinion de ce dernier, ni celle de la Commission des Communautés Européennes.

B A R A

BUREAU AFRICAIN DE RECHERCHES APPLIQUÉES

BUREAU DE PARIS

16, AV. REILLE, 75014 PARIS

ASS. LOI 1901 J. O. N° 110 DU 11 MAI 1973

Bureau de DAKAR
Boîte Postale 536

Bureau d'ABIDJAN
Boîte Postale 7043

DEVELOPPEMENT RURAL EN CASAMANCE

Contrat d'Etude n° ET/1105

13 Juillet 1976

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<u>1ère partie : DESCRIPTION DES PROJETS</u>	4
Les projets réalisés dans la région de Casamance	5
<u>I - Les opérations confiées à des sociétés d'intervention</u>	5
1.1 - le projet "Basse Casamance"	6
1.1.1 - le projet "riz"	6
1.2 - le projet "Haute Casamance"	12
1.2.1 - Objectifs de production	13
1.2.2 - le programme d'action de vulgarisation	13
1.3 - le projet "Moyenne Casamance"	27
1.3.1 - le projet rizicole de Sedhiou (P.R.S)	27
1.3.2 - le projet "bananier"	37
<u>II - Les missions</u>	39
2.1 - la mission U.S. Aid/Sénégal	39
2.2 - les missions chinoises	40
2.2.1 - la mission chinoise de Taiwan	40
2.2.2 - la mission chinoise de Pékin	42
2.3 - le projet Hollande/Sénégal ILACO	44
<u>Conclusions générales de la 1ère partie</u>	45
<u>2ème partie : LA LIGNE GÉNÉRALE D'UN PROGRAMME</u>	51
<u>I - Définition des sous-régions</u>	52
<u>II - La détermination des objectifs de production</u>	55
<u>III - Définition des façons culturales et thèmes généraux à vulgariser</u>	64
<u>IV - Structuration de l'exploitation</u>	68
<u>V - Evaluation économique du programme</u>	72

	<u>Pages</u>
<u>3ème partie : LA STRUCTURE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT</u>	76 bis
<u>Société régionale de développement</u>	77
1 - Définition et objectifs	77
2 - Organisation	79
3 - le personnel	85
4 - Bâtiments - Logements - Mobilier - Véhicules	87
5 - Relations extérieures	88

ANNEXES

<u>Annexe n° 1</u>	Sources d'informations statistiques	95
<u>Annexe n° 2</u>	Action commerciale	117
<u>Annexe n° 3</u>	Origine du personnel d'encadrement	121
<u>Annexe n° 4</u>	Action "Bananes et productions fruitières et maraîchères"	122
<u>Annexe n° 5</u>	Evolution de la capacité d'endettement des coopératives de la Casamance	124
<u>Annexe n° 6</u>	Détail des coûts unitaires	125
<u>Annexe n° 7</u>	Productions distribuées dans la région de Casamance	127
<u>Annexe n° 8</u>	Action Production de Viande et embouche paysanne	131

INTRODUCTION

Cet avenant n° 1 au Contrat ET/1105 a été notifié au BARA le 26 Mai 1976.

Les travaux furent dirigés par Monsieur BAH, Economiste. Messieurs LY et BARRIER, tous deux agronomes, ont participé aux enquêtes complémentaires.

La rédaction fut assurée par Monsieur BAH. Le Comité de Lecture, animé par Monsieur ZASLAVSKI Jean, a largement contribué à la réalisation du rapport. Messieurs DEME A. et Assefa WOLDEYES, Agronome, faisaient également partie du Comité de Lecture.

Nous remercions toutes les personnes appartenant à l'Administration Sénégalaise (ONCAD, DGPA) qui ont mis à notre disposition toute l'information nécessaire à l'exécution de la tâche qui nous a été confiée.

Nos remerciements vont également aux fonctionnaires de la Délégation de la CEE à DAKAR, et à leurs collègues de BRUXELLES qui n'ont cessé de nous prodiguer conseils et autres services.

Enfin à Madame METZ toute notre gratitude, pour la réalisation du présent rapport.

B A R A

BAH - DIARRA

RAPPEL DES OBJETS DE L'ETUDE

(extrait de l'avenant n° 1 au contrat d'étude n° ET/1105 notifié le 26 Mars 1976)

"Art. 2.5.1 - Nature des études et prestations

L'Attributaire auquel est confié l'achèvement de l'étude devra recommander les actions à mener et les mesures à prendre dans la région de Casamance pour en assurer le développement rural dans le cadre d'un programme intégré.

Compte tenu des études déjà réalisées tant par l'attributaire dans le cadre du contrat initial que par Monsieur PETER, l'étude à entreprendre devra traiter notamment :

Première partie

- . description succincte des différents projets agricoles exécutés en Casamance au cours des 10 dernières années ;
- . expertise et diagnostic de chacun de ces projets pris isolément en faisant ressortir leurs particularités, leurs défauts, etc., l'impact socio-économique des projets ;
- . bilan et critique des résultats obtenus, analyses de ces résultats, accueil réservé par les paysans aux interventions réalisées en leur faveur.

Seconde partie

Ligne générale d'un programme de développement rural intégré de la Casamance :

- . à partir des vocations naturelles reconnues de la région et en tenant compte d'autre part des besoins exprimés à l'échelon national, déterminer - en fonction de l'analyse de la première partie de l'étude - les objectifs de production qu'on peut assigner à la Région ;
- . définition et quantification d'un programme d'ensemble de mise en valeur.

Ce programme devra être étayé par des propositions concrètes relatives à son évolution financière et son échéancier d'exécution en fonction des objectifs préétablis ;

- . définition des façons culturales et thèmes généraux qu'il conviendrait de vulgariser, compte tenu de l'expérience acquise et des réalités socio-économiques pour l'ensemble des spéculations végétales et animales de la région ;
- . formulation de propositions concrètes quant à la structuration de l'exploitation agricole dans l'optique de la réalisation du programme défini et en tenant compte des contraintes diverses (socio-économiques, foncières, écologiques, techniques, etc.) ;

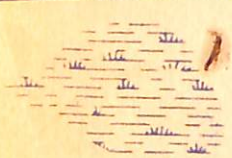
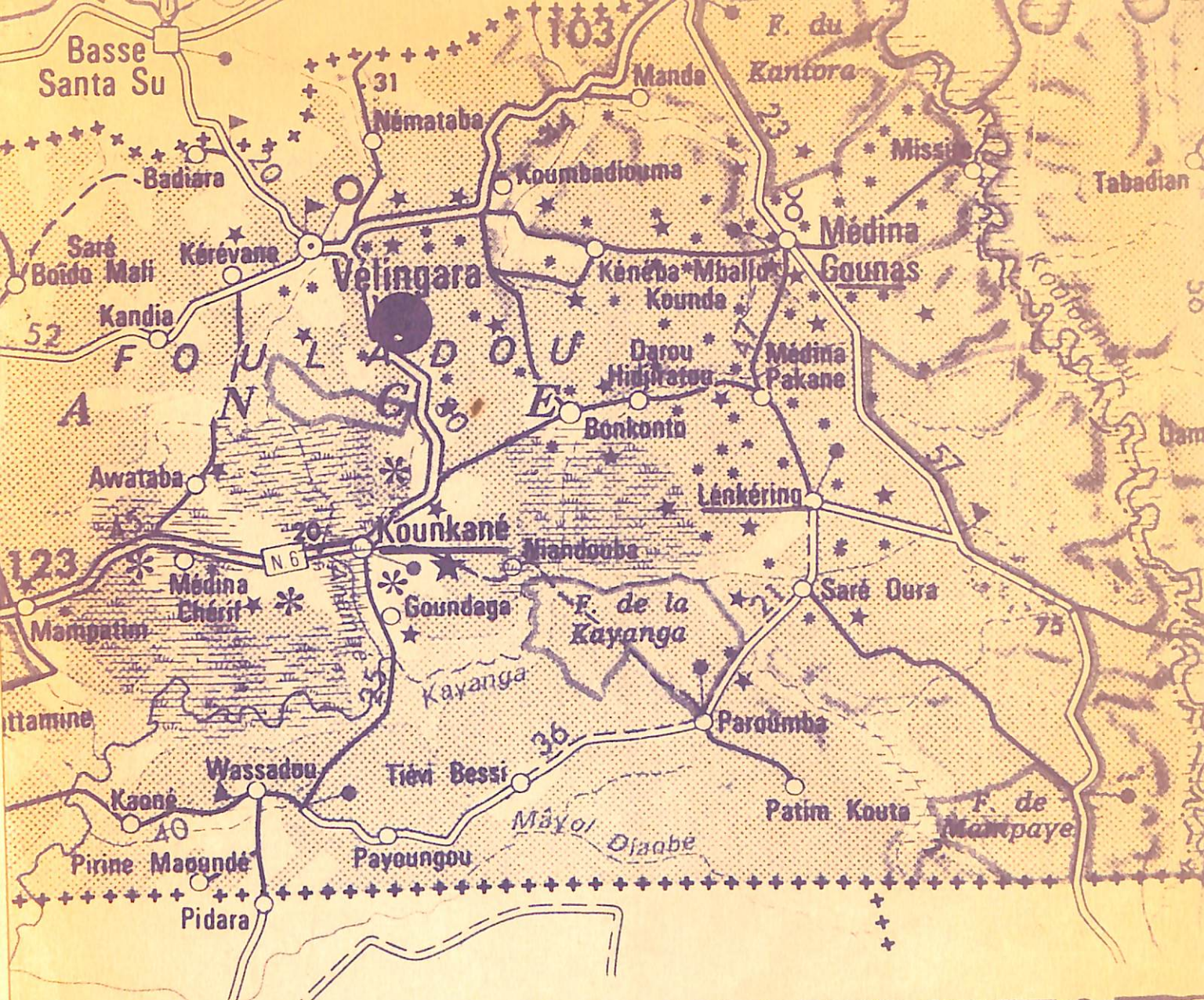
- . définition des politiques à entreprendre au niveau de l'exploitation agricole en matière de prix au producteur, de commercialisation, de transformation technologique des productions agricoles ;
- . définition de la structure régionale devant assumer la réalisation du programme de développement rural envisagé, en préciser les détails d'organisation et de fonctionnement en formulant des propositions quant à la nature, l'origine et le statut du personnel de cette structure compte tenu de la situation existante. Ces propositions devront faire appel à diverses hypothèses ou variantes pour lesquelles seront analysés les avantages et inconvénients des solutions retenues. Elles devront être décrites :
 - . au niveau régional
 - . au niveau des sous-régions ou départements, etc..

Il devra en outre être précisé les relations à établir, compte tenu de sa nature juridique retenue, entre la structure régionale proposée et

- . l'administration nationale
 - . l'administration régionale
 - . l'administration locale
 - . les organismes publics ou parapublics tels que l'ONCAD par exemple
 - . les collectivités locales
 - . etc..
- . macroévaluation du coût du fonctionnement de la structure retenue. Budget - ressources financières envisageables à court et moyen terme ;
 - . évaluation économique au niveau national, régional ainsi qu'à celui de l'exploitant".

Première partie

DESCRIPTION DES PROJETS



→ ZONE DE RIZIERES

- * → COTON
- * (with stem) → ARACHIDE
- ★ → CEREALES (MAIS, MIL...)
- O → BANANES
- F → FRUITS, LEGUMES



→ FORET CLASSEE



→ ANCIENNES RIZIERES



→ PLATEAU



→ CENTRE IMPORTANT

B.A.R.A.

- BUREAU AFRICAINE DE RECHERCHES APPLIQUEES -
 5, AVENUE REILLE BP 536
 75014-PARIS DAKAR

ECHELLE
 1 / 500 000

DEVELOPPEMENT RURAL EN CASAMANCE.

LES PROJETS REALISES DANS LA REGION DE CASAMANCE

Au cours des dix dernières années, de nombreux projets furent réalisés en Casamance. Ils avaient en commun d'impulser la production rizicole de manière à dégager un surplus qui soulagerait la balance commerciale. On distinguera ici les missions et les opérations confiées à des sociétés d'intervention.

I - LES OPERATIONS CONFIEES A DES SOCIETES D'INTERVENTION (1)

Elles sont au nombre de trois :

- . le projet "Basse Casamance" dont la réalisation fut confiée à la société hollandaise ILACO ;
- . le projet "Haute Casamance" confié à la société française SATEC ;
- . le projet "Moyenne Casamance", appelé Projet Rizicole de SEDHIOU (PRS), à direction et personnel sénégalais, assistés par la société allemande INSTRUPA.

(1) On désigne indifféremment par "projet" ou "opération" l'action des diverses sociétés.

1.1- Le projet "Basse Casamance"

L'objet initial du projet était de procéder d'une part à l'aménagement des rizières de Mangrove et d'autre part de réaliser des aménagements bananiers. En fait, il y avait deux projets : le projet "riz" et le projet "bananier".

1.1.1 - le projet "riz"

A la suite de recherches menées conjointement avec le GERDAT en Casamance au début des années 60, la société hollandaise ILACO fut chargée par le gouvernement sénégalais de mettre en valeur les rizières de Mangrove.

a) les objectifs

Il s'agissait d'aménager 2.000 ha, dont 600 ha dans le département, principalement dans les vallées de GUIDEL et de NIASSIA. Le contrat fut signé le 15 Novembre 1968.

Le programme d'actions comportait également l'encadrement des paysans sur les rizières existantes, par des petits aménagements hydrauliques et par la vulgarisation des thèmes modernes. Le but poursuivi était l'augmentation de la production de riz de la sous-région.

b) les moyens humains

- . il y avait au départ cinq cadres hollandais, huit agents et vingt vulgarisateurs de base sénégalais ;

- . en 1971, le personnel était de cinq cadres hollandais de direction, trois chefs de région (dont 2 hollandais), sept chefs de secteur et soixante trois vulgarisateurs de base ;

- . en 1973, on comptait cinq membres hollandais (la Direction), quatre agents techniques agricoles sénégalais, deux topographes, un dessinateur, un gardien et soixante dix encadreurs de base.

Les coûts de fonctionnement furent financés sur convention F.E. D n° 215.015.18, contrat AT/764 (1).

c) les résultats

. Aménagements rizicoles sur Mangrove

- . en 1968, 100 ha furent aménagés à GUIDEL et NYASSIA;
- . en 1969, les aménagements ont porté sur 720 ha dans le département de BIGNONA, et sur 500 ha à GUIDEL et NYASSIA.

. Aménagements sur rizières en eau douce

525 ha furent aménagés dans le département de BIGNONA après l'abandon complet des zones de GUIDEL et NYASSIA.

(1) N'ayant pas eu accès aux documents comptables, il n'a pas été possible de procéder à une évaluation financière.

Superficies totales encadrées, paysans encadrés et production

Année	Objectif (ha)	Paysans encadrés	Superficies encadrées (ha)	Superficie repiquée ou semée (ha)	Réalisation Objectif %	Production totale(t)
1970	265	1.082	501	476	179	1.361
1971	1.458	6.102	1.841	1.625	114	3.702
1972	320	2.273	377	377	100	543
1973	4.000	7.667	2.509	2.509	100	6.260
		19.308				

Consommation d'engrais et de semences

Année	Engrais (t)	Semences (t)
1970	183,9	17,5
1971	1.572,7	10,8
1972	1.572	8,7
1973	580	53,5

Ces tableaux sont reconstitués à partir de diverses sources :
Rapports trimestriels I.L.A.C.O. X

Volume du crédit et des remboursements (en Frs CFA)

Année	Engagements	Remboursés	Reste	Taux de remboursement
1970	819.800	387.032	432.768	47 %
1971	2.328.477	1.680.246	648.231	72 %
1972	6.305.980	1.992.808 (1)	-	-
1973	6.791.608	-	6.791.608 (2)	-

Source : Rapports trimestriels ILACO

(1) en décembre 1972, début de commercialisation

(2) en décembre 1973, début de la campagne de commercialisation

. Action de formation

La formation des producteurs figurait en bonne place parmi les objectifs, et les rendements devaient pouvoir être notablement améliorés. C'est ainsi que certains thèmes essentiels furent arrêtés et diffusés. Ce sont :

- . l'emploi des semences sélectionnées - IKONG - PAO
- . l'emploi d'engrais sur les pépinières
- . le repiquage dense et précoce
- . l'emploi d'une fumure de couverture, après un phosphatage de fond

Sur les rizières douces, on recommandait également le labour à plat et le semis en ligne. De plus, on introduit le riz pluvial.

A cet effet, sont créés 123 groupements ruraux de producteurs d'en moyenne 30 membres. Au total, 3.685 paysans étaient organisés. On comptait 19.308 encadrés, répartis dans 189 villages (pour l'essentiel dans le département de BIGNONA).

Conclusion †

L'objectif initial du projet "riz" était de promouvoir le développement de la riziculture sur les Mangroves. Mais du fait du manque d'eau et d'une réelle adhésion des populations, une nouvelle orientation fut prise. Les zones de Mangrove furent abandonnées et progressivement l'action s'est déplacée vers les rizières d'eau douce et sur les sols de pente. La vulgarisation de masse a pris le pas sur les aménagements proprement dits. Si les essais variétaux ont continué, leur adoption ne fut pas sans problème :

- . les thèmes du repiquage ou du semis précoce n'ont pas été exécutés à cause de l'installation tardive de l'hivernage ;
- . les variétés nouvelles n'ont pas été à l'abri des attaques répétées de divers parasites (borers, termites, etc..) ;
- . on notera cependant l'adoption de la variété "IKONG-PAO", suivie de la "63-83" et de la "IR 8".

D'un autre côté, certains thèmes techniques tel le labour à plat pour le riz doux, n'ont guère connu de succès.

On soulignera enfin le sous-équipement notoire des producteurs de la zone. En effet, en dehors du petit outillage (rayonneur, faucille, rateaux, etc..) aucun matériel "lourd" n'a été introduit et le travail manuel reste dominant.

Au plan des relations humaines, l'autoritarisme de l'encadrement n'a guère facilité une adhésion réelle des paysans. Pénétrant fort mal un milieu sur lequel en réalité elle ne faisait que se greffer, la société semblait s'adresser à des "novices", alors que les populations de la zone ont une expérience confirmée de la riziculture. C'est ainsi que l'ILACO, malgré

des circonstances très favorables, n'a pu réorienter la créativité des paysans diolas, ni leur proposer les techniques nouvelles de manière qu'ensemble, encadreurs et paysans parviennent à obtenir des résultats probants. On aurait dû au moins "gagner" la participation des paysans dans la mise en oeuvre des techniques de production et d'entretien, notamment le drainage, etc.. tel ne fut pas le cas.

Ce n'est en fait qu'à la fin du contrat qu'il a été question de "connaître" les situations socio-économiques dans lesquelles baignait l'opération de production⁽¹⁾ Il est donc fort peu surprenant qu'un phénomène tel que le crédit soit resté marginal hors du département de BIGNONA. Car dans cette sous-zone, il existe les cultures sèches, notamment l'arachide, fondement du crédit.

L'ignorance ou la sous-estimation des facteurs socio-économiques (cf. rapport ILACO) se reflète notamment dans les faibles valeurs moyennes des surfaces cultivées (1). Il est clair que la dispersion de minuscules parcelles constituait une contrainte sévère. Mais face au peu de succès d'une politique de "blocs", il était certainement possible de définir certains modes de remembrement à l'échelle des terroirs.

Enfin, si l'augmentation de la production rizicole n'est pas contestable, elle aurait été beaucoup plus importante si tout l'encadrement avait pu être mieux préparé tant sur le plan technique que socio-psychologique. Mais ce surplus est négligeable eu égard aux investissements. Quant au crédit, les modalités de sa gestion et des critères d'attribution excluaient pratiquement la grande majorité des paysans du Sud-Ouest.

On notera enfin la remarquable stabilité des cadres supérieurs de l'ILACO qui restent pratiquement les mêmes à une ou deux exceptions près pendant cinq ans. On ne saurait donc parler de relève.

(1) étude socio-économique effectuée par l'équipe de S T A R en 1972-73.

1.2 - Le projet "Haute Casamance" ou le projet "Développement de la riziculture en Casamance Continentale", désignée sous le vocable "Opération Productivité Riz" (O.P.R).

Il est financé par le F.E.D, selon la Convention 586/S.E.

La zone géographique à mettre en valeur couvrait en partie les départements, de KOLDA et de VELINGARA. Il s'agissait d'introduire la culture du riz pluvial sur les sols gris et sur les terres de plateau.

Le programme devait se dérouler en deux phases :

- . une phase "intérimaire" (1970-1971) au cours de laquelle tous les thèmes techniques seront testés ;
- . une phase de "développement" au cours de laquelle, la production supplémentaire serait de 14.000 tonnes de paddy.

Les objectifs étaient ainsi fixés :

1.2.1 - Objectifs de production

Année	RIZ PLUVIAL			RIZ IRRIGUE			TOTAL
	Surfaces (ha)	Rendement t/ha	Production supplément. (t)	Surfaces (ha)	Rendement t/ha	Production supplément. (t)	Production supplément. (t)
1970	500	2	1.000	50	2	100	1.100
1971	1.000	2	2.000	100	2	200	2.200
1972	1.500	2	3.000	300	2	600	3.600
1973	3.000	2	6.000	600	2	1.200	7.200
1974	6.000	2	12.000	1.000	2	2.000	14.000

Source : Rapports trimestriels O.P.R

* 1.2.2 - Le programme d'action de vulgarisation

- . emploi des variétés 63-83, IKONG PAO
- . semis précoce (à réaliser avant le 10 juillet) en ligne à bonne densité
- . extension de la culture attelée (labour profond)
- . emploi d'une fumure minérale
- . protection phytosanitaire et bon entretien des cultures
- . respect d'une rotation, les parcelles étant regroupées en bloc de 2 à 3 ha (1).

(1) cf. "Rapport de synthèse sur la phase préliminaire du projet" 1970-71.

En attendant l'installation du projet dans sa zone géographique, et surtout la mise en route du financement F.E.D, il y eut une phase intérimaire qui a couvert la campagne 1969-70. Elle se caractérise par sa localisation et par son mode de financement. L'aire d'intervention s'étendait pour l'essentiel le long de la route KOLDA-DIANNAH-MALARY (sols gris) et autour de certains villages dont DIALAMBERE-N'GOCKY et SARRE PATHE (riz aquatique). Un crédit-relais fourni par la Caisse Centrale de Coopération Economique a permis d'assurer le déroulement de cette campagne.

A partir de la campagne 1970-71, le projet s'installe à KOLDA.

La prospection des terres nouvelles à encadrer s'effectue essentiellement le long de l'axe KOLDA-VELINGARA, notamment à DIOLACOLON-MEDINA-EL HADJ-GUIRO YORO BOCAR - KOUNKANE - MEDINA - GONASSE et les environs immédiats de KOLDA et VELINGARA.

Pour réaliser son programme, le projet disposait des moyens suivants :

a) Moyens humains

Outre la direction qui comptait 6 ingénieurs expatriés, le reste du personnel comprenait :

- . 2 agents techniques du Génie Rural
- . 4 géomètres
- . 13 intendants ; et
- . 10 agents de bureaux

L'encadrement de base a évolué de 35 encadreurs en 1970 à 49 en 1972.

b) Moyens matériels

Pour effectuer les divers travaux d'aménagement et former son personnel, le projet avait acquis

- . 1 remorque-citerne
- . 3 groupes moto-pompes
- . 4 tarières ; 4 niveaux de chantier
- . 100 pioches, 200 pelles, 60 brouettes, 50 limes manuelles, 12 dames, 2 chisel-ripper, 2 treuils monkey, 2 crics monkey (5 et 10 tonnes), 15 pulvérisateurs, 50 pluviomètres, 2 semoirs, 20 limes étoiles, 2 ariana + charrue 1/4 forêt, 4 charrues reversibles siscoma, 5 Arara, 8 limes occidentales, 1 batteuse mécanique et 1 tracteur Massey-Fergusson.

c) Moyens financiers

N'ayant pas eu accès à la comptabilité du projet, il ne nous a pas été possible de chiffrer le coût financier de l'opération.

d) Résultats

Superficie et production de riz paddy

Année	RIZ PLUVIAL (plateau et nappe)			RIZ AQUATIQUE			TOTAL	
	Surface ha	Rendement t/ha	Production (t)	Surface ha	Rendement t/ha	Production (t)	Surface ha	Production (t)
1970	433	0,7	300	30	3	90	463	390
1971	713	2,1	1.500	90	3,5	315	803	1.815
1972	1.275	2,8	3.589	141	3,6	518	1.416	4.107
1973	1.432	2,9	4.153	451	3,6		1.883	
1974	2.367	2,9	6.864	132	3,6	475	3.499	7.339

Source : regroupement BARA selon Rapports Trimestriels

* Résultats qualitatifs

Parmi les thèmes vulgarisés, seuls ceux portant sur les variétés nouvelles et les fertilisants ont été appliqués par les producteurs, avec une maîtrise non négligeable.

Les semences sélectionnées (IKP, 63-83) et les engrais ont été diffusés très largement.

Mais les thèmes relatifs au labour, semis précoce et en ligne et les traitements n'ont pas connu le même succès.

. Facteurs de production mis en place par la société d'intervention
1970-1974

Année	Engrais tonne	Semences tonne
1970	300	50
1971	525	80
1972	864	156
1973	-	-
1974	PIDAC	PIDAC

Source : BARA , selon Rapports O.P.R.

. Matériels mis en place 1970-72

Année	Charrue	Semoirs	Houes	Herses	Boeufs (paire)
1970	100	30	30	-	-
1971	525 (1)	-	-	-	40
1972	207	152	158 (2)	175	-

Source : Rapports trimestriels O.P.R.

(1) unités de culture

(2) houes sine

. Volume du crédit accordé (1970-74)

Année	Crédit total	Taux de remboursement
1970	3.310.000	59 %
1971	6.100.000	85 %
1972	10.647.412	73 %
1973	-	-
1974	PIDAC	PIDAC

Source : Rapports trimestriels O.P.R

Les faibles taux de remboursement ont une conséquence immédiate : l'exclusion des producteurs classés comme "mauvais payeurs" du bénéfice de l'assistance.

. Nombre de paysans encadrés

Année	Hommes	Femmes	TOTAL
1970	1.371	300	1.671
1971	2.600	815	3.415
1972	4.300	800	5.100
1973	5.728 (1)	1.200 (1)	6.928 (1)
1974	-	-	9.104 (1)

Source : Rapports trimestriels O.P.R

(1) estimations

Conclusion

La mise en place effective du projet s'est heurtée à des difficultés relevant de l'intendance : logement, bureau, véhicule. Cependant, on peut se poser les questions suivantes :

- . L'obligation de tenir le délai du contrat l'emportera-t-elle sur l'importance des résultats à atteindre ?
- . Ne fallait-il pas réunir tous les atouts nécessaires à la bonne exécution de la convention, en choisissant :
 - . des zones bien connues tant sur le plan physique, agronomique que socio-économique ;
 - . des terroirs et des producteurs volontaires, lesquels devraient être informés de tout le détail de l'opération (ce qui demande une très longue préparation) ;
 - . un personnel d'encadrement qualifié, responsable et hautement conscient des lourdes charges qui lui incombent.

On notera cependant qu'un facteur essentiel a perturbé le déroulement de toutes les campagnes de 1970 à 1973 : l'eau.

L'installation le plus souvent tardive de l'hivernage eut pour conséquence immédiate le non respect du calendrier cultural. Les labours s'avérant tardifs aucun thème s'y rapportant n'a pu être suivi efficacement. La phase d'entretien a subi un très sérieux goulot d'étranglement pendant toute la durée de la convention. Il tient aux insuffisances mêmes de la mécanisation. En réalité, qu'il s'agisse des semis ou des sarclages, le travail manuel reste prépondérant. Rendements et surfaces ne peuvent dans ces conditions qu'assez lentement progresser (quelles que soient les spéculations).

Malgré l'accroissement du niveau d'équipement de la région KOLDA-VELINGARA, on ne peut s'empêcher de remarquer que le système de crédit constitue une barrière à la modernisation. Seule la vente du coton et de l'arachide permet de rembourser les dettes contractées, car la commercialisation des céréales et notamment du riz s'avère quasi nulle.

Le tableau suivant montre l'évolution de l'endettement moyen par paysan (de 1970 à 1972)

Année	Endettement moyen par paysan	
1970	1.981 F. CFA	équivalent à 94 kg paddy
1971	1.786 F CFA	équivalent à 85 kg paddy
1972	2.087 F CFA	équivalent à 99 kg paddy

Source : reconstitution BARA

L'endettement moyen par actif est donc inférieur à un quintal de riz !

D'un autre côté, la qualification de l'encadrement s'est révélée insuffisante. Il ignorait le plus souvent l'essentiel des problèmes agro-socio-économiques de la région, mais n'en avait pas moins de lourdes responsabilités. Il fallait tout à la fois :

- . connaître les réalités socio-économiques des terroirs encadrés ou devant l'être (1) ;
- . tester les variétés sélectionnées ;
- . impulser le développement de la culture attelée.

(1) cf. étude de YUNG - ZASLAVSKY

cf. étude Rapport d'enquêtes de terrain - campagne 73

Le riz pluvial était et demeure une nouveauté pour le paysan.

- . former les paysans aux nouvelles techniques de production
- . former les encadreurs des échelons inférieurs. La transmission du savoir-faire incombait en réalité à des agents qui n'avaient aucune pratique solide. Certes, ils ne manquaient pas de bonne volonté, mais l'ampleur des tâches exigeait à tous les niveaux un personnel qualifié.

Autre handicap : le milieu socio-économique

En admettant que les problèmes techniques aient été résolus au niveau de l'encadrement, la diffusion de l'innovation se serait encore heurtée au fait qu'elle est dans un milieu traditionnel porteuse de modifications qualitatives. Les résistances n'ont donc pas manqué. Elles se sont ajoutées aux freins d'ordre institutionnel (crédit, faiblesse des services techniques nationaux) pour altérer l'action de l'opération.

En résumé

Obsédés par l'idée que l'opération se devait d'aboutir à la création d'un surplus qui soulagerait la balance commerciale du Sénégal, les responsables de l'O..P.R n'ont pas eu le temps de se rendre compte qu'il y avait une incompatibilité entre :

- . former les formateurs qui devront initier les producteurs aux techniques modernes ;
- . expérimenter les variétés de semences sélectionnées et les techniques nouvelles de production ;
- . et promouvoir une production de masse.

Une contrainte essentielle fut également sous-estimée , à savoir le risque que devait ou que pouvait prendre le producteur (1). Cette contrainte

(1) à charge pour le producteur de s'endetter. Rien ne lui garantit que le coût de l'innovation sera couvert par le produit végétal commercialisé. Il n'y a pas une compensation évidente entre le conseil gratuit et le risque qu'il prend.

fut aggravée par les entraves administratives, la concurrence que se faisaient les opérations de la région et les effets de la sécheresse qui a sévit.

Deux leçons méritent ainsi d'être retenues :

- . le riz pluvial directement sur plateau présente d'importants aléas ;
- . les travaux d'accompagnement effectués (études socio-économiques) ont contribué à une meilleure connaissance du milieu (en fin d'exécution du projet).

L'action de la SODEFITEX

L'opération "coton" était financée par le F.E.D dans le cadre de la Convention n° 1025/SE, et par budget de la République du Sénégal (convention CFDT/Sénégal n° C/37/F.M).

La CFDT (1) développe la culture du coton sous pluie en se fondant sur les résultats de la recherche menée par l'I.R.C.T et le Centre Agronomique de BAMBEY.

La durée de l'opération couvrait la période allant de 1971/72 à 1974/75.

L'opération "coton" est en fait nationale et elle s'étend du Sénégal Oriental au SINE SALOUM . La partie de la région de Casamance concernée se trouve dans les départements de VELINGARA et de KOLDA (KOUKAME, LINKERING, MEDINA GONASSE, etc.). Une zone en extension est créée dans le département de SEDHIOU , localisé dans l'arrondissement de BOUNKILING.

(1) Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles

a) les objectifs de production

Région de Casamance	71/72	72/73	73/74	74/75
Superficie (ha)	3.800	5.000	6.300	7.500
Rendement moyen t/ha	1,050	1,100	1,170	1,175
Production (t)	3.990	5.500	7.371	8.812,5

La charge prévue par encadreur est de 120 ha.

La superficie par paysan encadré varie de 0,25 à 0,50 ha. Il est en outre décidé de créer :

1. . une direction régionale à VELINGARA
2. . 5 secteurs d'encadrement
3. . 1 usine d'égrénage à VELINGARA

La société détient le monopole de la commercialisation du produit.

b) les résultats

Casamance	1971	1972	1973	1974	1975
<u>VELINGARA</u>					
Surface (ha)	4.979	5.639	9.291	10.900	10.995
Production (t)	6.850	8.376	13.287	11.892	11.545
<u>KOLDA</u>					
Surface (ha)	838	1.160	2.169	4.621	5.662
Production (t)	1.048	1.517	3.356	4.925	6.445
<u>TOTAL</u>					
Surface (ha)	5.817	6.799	11.460	15.521	16.657
Production (t)	7.898	9.893	16.643	16.817	17.990
Rendement moyen (t/ha)	1,358	1,455	1,452	1,072	1,080

La SODEFITEX semble maîtriser son produit et cela se comprend aisément. L'expérience accumulée et variée de la CFDT sur cette culture à travers toute l'Afrique est mise au service de la SODEFITEX. La priorité absolue donnée au coton est confirmée par les responsables régionaux et cela au détriment des autres cultures. Aussi n'est-il pas étonnant de voir le coton s'étendre de façon continue au sud de VELINGARA vers la zone de KOLDA, où la progression des surfaces et des rendements restant très forte, il a donc fallu installer une usine d'égrenage.

Cela dit, les objectifs d'intégration/diversification sont mis en "veilleuse" et la culture du riz pluvial sur plateau abandonnée :

"En ce qui concerne le riz, l'expérience de ces dernières années montre qu'il faut être prudent quant à la culture du riz de plateau sous pluie et qu'il est préférable de l'orienter, dans la mesure du possible vers le riz pluvial de bas de pente ou de bas-fonds" (1).

L'action de vulgarisation porte en fait sur les paysans "cotonniers" bien équipés :

"C'est en s'adressant aux cultivateurs cotonniers bien équipés, grâce aux revenus que leur procure cette spéculation, et formés aux techniques culturales intensives que la riziculture pourra se développer" (2).

Le coton restera culture motrice, la source principale des revenus monétaires et qui se substitue à l'arachide. Les résultats de l'enquête qualitative menée nous semblent inquiétants :

(1) cf. "Projet de Développement cotonnier et d'intensification des cultures en Casamance."
SODEFITEX, septembre 1974, p. 24

(2) cf. idem., p. 24

En effet, malgré la technicité dont fait preuve l'encadrement (1), l'effet d'entraînement escompté sur les autres spéculations, et en particulier les céréales est nul. Les thèmes d'intégration, d'assolement, restent inappliqués

Comme le gain monétaire issu du coton ne compense pas le déficit (notamment dans le secteur de VELINGARA), c'est un nouveau déséquilibre qui tend à se créer. D'un autre côté, la recherche d'une solution correcte est abandonnée avec des arguments du genre :

"Les productions (mil, sorgho, maïs) étant essentiellement auto-consommées, ne font pas l'objet d'une commercialisation officielle d'importance de sorte qu'il n'est pas possible d'effectuer la récupération des redevances de la même façon que pour le coton, le riz et l'arachide"(2).

On peut se demander dans ces conditions pourquoi établir des thèmes d'assolement et de rotations, si dans la réalité on est a priori certain de ne pas les appliquer.

Le succès de ces thèmes dépend de l'utilisation de facteurs nouveaux de production, générateurs de coûts au niveau de l'exploitant. Sans l'assurance de pouvoir écouler sa production, aucun exploitant ne se hasarderait à suivre ces conseils. Aussi est-il superflu de parler d'arrière-effets de telle ou telle culture. Il existe au Sénégal un marché pour les céréales dont témoignent les importations autres que le riz et le blé et qu'il s'agit de structurer. Sans cela, les cultures assolées en resteront au stade de l'intention.

Mais cette inorganisation actuelle du marché est loin d'être la seule contrainte : la pauvreté des sols, l'exiguïté des surfaces, le pullulement des souches ou les limites actuelles du droit foncier et du système de crédit sont autant d'obstacles sérieux à la diffusion d'une bonne pratique de l'assolement/rotation. Il faut à la limite remodeler le terroir pour rendre efficace la mécanisation et rentabiliser les investissements.

(1) (cf. "Rapport Agronomique", BARA, contrat E T /1105, mars 1975, p. 52 et 53.

(2) (cf. idem, p. 24)

1.3 - Le projet "Moyenne Casamance"

1.3.1 - Le projet rizicole de SEDHIOU (P.R.S)

Localisé dans le département de SEDHIOU, ce projet a la particularité d'être financé sur prêt de la Banque Mondiale.

Il s'agissait de promouvoir le développement de la production du riz afin de réduire le déficit en riz du Sénégal.

a) les objectifs

Objectifs de production

Spécifications	1972	1973	1974	1975	1976
<u>1. RIZ</u>					
Superficie (ha)	900	2.300	4.200	6.500	8.800
Rendement (t/ha)	1,05	1,40	1,60	1,85	2,10
Production (t)	950	3.210	6.880	12.085	18.450
<u>2. ARACHIDE (coques)</u>					
Superficie (ha)	1.500	3.750	4.750	6.350	7.950
Rendement (t/ha)	1,1	1,2	1,4	1,5	1,6
Production (t)	1.650	3.780	6.650	9.525	12.720
<u>3. AUTRES CEREALES (mil - maïs)</u>					
Superficie (ha)	1.450	2.550	3.500	4.300	5.100
Rendement (t/ha)	0,8	1,0	1,2	1,4	1,6
Production (t)	1.160	2.550	4.200	6.020	8.160

b) Autres objectifs

- . aménagement de 2.000 ha de bas-fonds
- . remise en état de 240 km de pistes
- . mise en valeur en 1976 de 21.850 ha de terres
- . construction et exploitation de 24 rizeries équipées de magasins de stockage
- . octroi aux agriculteurs de prêts de campagne et de crédits à moyen terme par l'intermédiaire des coopératives coiffées par l'Organisation du Projet et l'Organisation de la commercialisation des surplus de production encadrés par le Projet ;
- . créer l'organisation du projet qui sera chargée de l'exécution de celui-ci.

(Source : "Rapport P.R.S - Septembre 1975)

Pour réaliser ces tâches, la Direction du Projet a disposé de moyens humains et financiers importants (1). De 1971 à 1975, le personnel tout confondu a largement évolué pour atteindre le nombre de 217 personnes, dont 3 cadres sénégalais et 147 encadreurs de base. La Direction du projet était assistée par la société allemande INSTRUPA.

b) les résultats obtenus

(1) cf. Tableau d'exécution financière.

Superficies et productions (encadrées) (en hectares)

SPECULATIONS	1972	1973	1974	1975
<u>RIZ</u>				
<u>1. Riz aquatique</u>				
Surface prévue	400	800	1.200	-
Surface réalisée	1908	487	2.026	-
<u>2. Riz sur sols gris</u>				
Surface prévue	100	350	650	-
Surface réalisée	508	1.692	3.500	-
<u>3. Riz de plateau</u>				
Surface prévue	400	1.150	2.350	-
Surface réalisée	111	196	181	-
<u>TOTAL RIZ</u>				
Surface prévue	900	2.300	4.200	6.500
Surface réalisée	819	2.375	5.707	5.685
Rendement réalisé	1,4	3,5	3,58	3,18
Production réalisée	1.317	9.253	21.373	19.971
<u>ARACHIDE</u>				
Rendement	2,1	2,35	1,9	2
Production	42	2.827	5.783	8.233
<u>MIL - SORGHOS</u>				
Production	37	1.547	2.561	1.883

Source : P. R. S

Nombre de paysans encadrés

	1972	1973	1974	1975
Prévision	4.000	8.000	12.000	-
Réalisation	3.895	12.169	24.188	23.577 (1)
Accroissement annuel		+ 8.274	+ 12.019	- 611
Nombre d'hommes	2.308	4.902	10.069	
Nombre de femmes	1.587	7.267	13.732	

Source : P.R.S

(1) la diminution s'explique par le départ des réfugiés guinéens (BISSAU) vers leur pays d'origine.

. Evolution du programme agricole du P.R.S de 1972 à 1975
(facteurs de production distribués)

FACTEURS DE PRODUCTIONS	1972	1973	1974	1975	CUMUL
<u>ENGRAIS :</u>					
Quantité (Tonne)	331	1.051	2.355	2.451	
Valeur (1.000 FCFA)	<u>3.970</u>	<u>12.617</u>	<u>28.257</u>	<u>39.227</u>	<u>84.071</u>
<u>SEMENCES :</u>					
Quantité Riz (Tonne)	61,21	148,01	273,71	200,0	
Maïs	0,21	3,01	7,01	2,0	
Mil	0,0171	00,21	0,31	0,5	
Araohide	0,51	41,31	-	-	
Valeur semence (1.000 FCFA)	<u>1.939</u>	<u>6.020</u>	<u>14.480</u>	<u>10.746</u>	<u>33.185</u>
<u>PETITS EQUIPEMENTS :</u>					
Quantité Houe traditionnelle	81	-	602	-	
Faucilles	-	-	2.507	-	
Valeur Petit Equipement(1000FCFA)	<u>64</u>	-	<u>1.306</u>	-	<u>1.370</u>
<u>MATERIEL AGRICOLE :</u>					
Quantité Charrues	68	344	537	564	
Semoirs	2	101	553	732	
Houe	48	56	177	147	
Arara	-	-	1	88	
Charrettes à Boeufs	1	8	155	57	
Charrettes à Anes	-	24	64	69	
Ariana	-	-	1	-	
Valeur Matériel (1.000 FCFA)	<u>1.342</u>	<u>7.030</u>	<u>124.446</u>	<u>29.107</u>	<u>61.925</u>
<u>PAIRES DE BOEUFs :</u>					
Quantité achats :	22	294	449	400	
Sortie de troupeau	81	160	165	158	
<u>T O T A L :</u>	103	454	614		
Valeur des achats (1.000 FCFA)	<u>740</u>	<u>9.894</u>	<u>15.111</u>	<u>26.900</u>	<u>52.645</u>
<u>RECAPITULATION :</u>					
C.T. Engrais	3.970	12.617	28.257	39.227	
Semences	1.939	6.020	14.430	10.746	
Petit Equipement	64	-	1.306	-	
<u>TOTAL C.T.</u>	<u>5.973</u>	<u>18.637</u>	<u>43.993</u>	<u>49.973</u>	<u>118.576</u>
M.T. Matériel Agricole	1.342	7.030	124.446	29.107	
Paires de boeufs	740	9.894	15.111	26.900	
<u>TOTAL M.T.</u>	<u>2.082</u>	<u>16.924</u>	<u>139.557</u>	<u>56.007</u>	<u>114.570</u>
<u>VALEUR GLOBALE P.A. :</u>	<u>8.055</u>	<u>35.561</u>	<u>183.550</u>	<u>105.980</u>	<u>233.146</u>
PREVISION BANQUE MONDIALE	54.900	61.600	65.300	74.100	255.900
% REALISATION/PREVISION BANQUE MONDIALE	14%	57%	128%	143%	91%

Source : P.R.S

Exécution financière de SEDHIOU I (en millions F. CFA)

N°		1972	1973	1974	1975	1976
A	<u>Sans Programme Agricole</u>					
1.1	Prévu Financement annuel	206,5	216,6	176,3	176,0	174,6
1.2	financement annuel		423,1	599,4	775,4	950,0
2	<u>Réalisé</u>	<u>101,3</u>	<u>154,3</u>	<u>323,1</u>	<u>413,9</u>	
2.1	Cat.I Matériel Equipement	7,2	20,9	87,8	34,8	
2.2	Cat.II Génie Civil	0,1	3,0	50,9	93,5	
2.3	Cat.III Frais de personnel	69,7	96,3	134,9	201,4	
2.4	Cat.IV Fonctionnement	24,3	34,1	49,5	74,2	
2.5	Cat.V Imprévus	-	-	-	10,0	
2.6	Réalisations cumulées	101,3	255,6	578,7	992,6	
3	Solde annuel	105,2	62,3	- 146,8	- 237,9	
4	Solde cumulé		167,5	20,7	- 217,2	- 42,6
B	<u>Exécution du Programme Agricole</u>					
5.1	Prévu	54,9	61,6	65,3	74,1	61,7
5.2	Distribué	8,1	35,6	83,5	106,0	
5.3	Solde	48,8	26,0	- 18,2	31,9	
C	<u>A + B</u>					
6.1	Prévision globale annuelle	261,4	278,2	241,6	250,1	236,3
6.2	cumulée		539,6	781,2	1031,3	1267,6
7.1	Solde globale annuel	152,0	88,3	-165,0	-269,8	
7.2	cumulé		240,3	75,3	-194,5	

Source : P. R. S

L'endettement des producteurs

	72/73	73/74	74/75	Cumul
<u>1 - Exigible</u>				
Impayés (1)	586.732	(2)	3.170.792	
Crédit saison	5.974.180	18.752.618	44.043.802	65.590.600
Echéances M. T.	637.300	4.051.308	11.625.161	16.904.369
TOTAL	7.198.212	22.623.926	58.838.955	84.904.369
<u>2 - Remboursements</u>				
Impayés	0	(2)	29.944	29.944
Crédit court terme	2.454.749	15.931.009	39.681.045	58.066.803
Crédit moyen terme	507.967	3.511.358	10.513.031	14.532.356
TOTAL	2.962.716	19.442.367	50.194.076	72.599.159
<u>3 - % de remboursement</u>				
Impayés	0	0	0,009	-
Court terme	41,05	85,77	84,11	84,65
Moyen terme	79,78	86,67	90,43	89,08

Source : P. R. S

En 1975-76, le montant du crédit court terme s'élevait à 49.994.918 Frs CFA, et le crédit à moyen terme à 51.042.610 Frs CFA. Au total, les engagements atteignaient 101.037.528 Frs CFA.

(1) Impayés sur programme antérieur (1971)

(2) à la suite des sinistres de 1972, l'Etat a procédé à l'apurement des dettes.

Impact du Projet

	1972	1973	1974	1975
<u>1. Nombre de villages</u>				
• touchés par P.R.S	193	331	484	524
• du département	772	772	772	770
• %	25	42	62	68
<u>2. Nombre de paysans</u>				
• encadrés par le Projet	3.610	12.069	24.188	23.577
• du département (1)	76.120	76.120	76.120	85.878
• %	4	15	31	27
<u>3. Superficies riz (ha)</u>				
• encadrées par P.R.S	855	2.564	5.707	5.685
• du département	-	10.000	21.220	
• %	-	25	27	
<u>4. Production riz (tonne)</u>				
• du Projet	1.317	9.253	21.373	19.971
• du département (2)	15.560	21.900	41.544	33.843
• %	8	42	51	59
<u>5. Valeur Programme Agricole (en millions de F. CFA)</u>				
• Projet	8.055	35.561	83.550	
• ONCAD	16.600	29.958		
• %	49	119		
<u>Nombre de paires de boeufs placées</u>				
• Projet	103	454	614	565
• ONCAD	129	124	-	426
• %	80	366	-	

(1) Source : Préfecture SEDHIOU

Source : PRS

(2) Source : Secteur Agricole de SEDHIOU

Evolution de l'endettement moyen annuel par paysan et par nature de crédit

. Endettement moyen par paysan encadré(en Francs CFA)

Année	1972	1973	1974	1975
Endettement moyen court terme	1.655	1.554	1.820	2.120
Endettement moyen moyen terme	177	336	481	2.165
Endettement moyen total	1.832	1.890	2.301	4.285

On peut remarquer une évolution encourageante du crédit moyen terme qui traduit un désir d'équipement réel des producteurs.

Conclusion

Il faut d'abord noter l'abandon de l'objectif initial : la culture du riz pluvial sur plateau.

Comme dans toutes les opérations de la région, l'installation tardive de l'hivernage a constitué un handicap certain, qui conjugué à d'autres facteurs sociaux ou organisationnels, a entraîné le non respect du calendrier cultural. De nombreux travaux se déroulant simultanément, l'engorgement qui en a résulté dans le calendrier des différentes cultures a constitué un frein sérieux au développement intégré de la production végétale.

La priorité que les paysans du département ont toujours accordé au riz explique ainsi la primauté du riz sur les autres spéculations non directement encadrées. L'augmentation des superficies sur les sols hydromorphes n'est pas étrangère à la progression de la production du riz.

A cela s'ajoute l'action d'un encadrement qui a la particularité de compter dans ses rangs plusieurs agents originaires du département. Par ailleurs, les

cadres actifs (vulgarisation, protection des végétaux, etc..) avaient acquis une grande expérience avant d'être incorporés au projet. L'héritage reçu des missions chinoises (FORMOSE) et U.S. AID a contribué à assurer le succès quantitatif de l'opération. Les paysans déjà initiés par les expériences d'IN OMBRE MARSSASSOUM, etc.., semblent avoir répondu très favorablement.

Cependant, on ne peut manquer de souligner :

- . la dispersion des parcelles, notamment pour le riz aquatique ;
- . les résistances à l'extension des superficies sur les sols hydromorphes manifestées par certains paysans.

Il apparaît ainsi qu'une politique de remembrement rencontrerait autant de difficultés que l'application intégrale de la loi sur le Domaine National. Il en résulte que l'équipement acquis ne sera pas rentabilisé (1).

L'existence des souches constitue également un obstacle au développement de la mécanisation.

Le fait d'avoir succédé à plusieurs expériences, favorise le projet qui voit un desserrement de certaines contraintes socio-économiques. Par exemple, la "légende" qui veut que les hommes mandingues ne descendent pas dans les rizières est révolue. D'un autre côté, les femmes tendent à participer de plus en plus massivement, malgré la barrière que constitue le crédit (2) : elles restent des producteurs à part.

L'action relative au désenclavement de certaines zones d'intervention n'a pas connu un résultat probant. L'action "piste" devrait être menée avec

(1) évolution des superficies par actif. Usage des semoirs et des paires de bœufs

(2) les femmes ne font pas partie des coopératives et de fait elles sont exclues.

les services régionaux des Travaux Publics et du Génie Rural. Mais le manque de moyens de ces services et les procédures administratives de passation des marchés ont fait prendre un retard considérable à une opération dont l'importance socio-économique n'est pourtant plus à démontrer. On s'étonne d'ailleurs que des actions aussi vitales soient laissées au contrôle de la banque. Les conditions de cette dernière s'ajoutent aux lenteurs administratives pour constituer de sérieuses entraves. Certes, l'objectif "production de riz" est atteint, mais au détriment des autres spéculations. Mais au plan de la commercialisation, aucun surplus ne semble apparaître. Hormis les remboursements de crédit court terme en nature, la quantité commercialisée n'a jamais dépassé 1 % de la production.

On peut affirmer que le département se suffit à lui-même ; mais en dehors des quantités commercialisées dans les petits centres urbains (1) et en l'absence de toute information digne de foi sur la consommation de riz, il serait téméraire de conclure que le département de SEDHIYOU était déficitaire avant le projet. En effet, on n'ignore pas que des circuits parallèles de commercialisation de grains existent et que le riz n'y échappe pas. La contribution du projet au rétablissement n'est certainement pas nulle, il est difficile de l'estimer.

1.3.2 - Le projet "bananier"

a) Objectifs

Un premier programme visait la réalisation de 50 ha de plantations de bananiers dans le BALANTAKOUNDA. Par la suite, le programme fut étendu à 250 ha supplémentaires, soit 300 ha retenus pour tout le Sénégal.

b) Méthodes et techniques

Les techniques et les méthodes utilisées sont celles mises au point par l'IFAC à la pépinière de SINGHERE et à la plantation coopérative de SALIOT.

(1) voir annexe n° 2 " Les importations théoriques de riz des départements. "

c) Résultats

Le tableau ci-dessous montre l'ensemble des surfaces plantées.

SECTEUR	1971-72	1972-73
AKINTOU	15	40
BIRKAMA I	12	30
BIRKAMA II	11	33
BAKOUNDY	14	40
SALIOTE	31	88
	-----	-----
TOTAL.....	83	231
	=====	=====

Ainsi, en 1972-73, 231 ha sont plantés sur les 300 prévus, soit 77 % des objectifs. Les difficultés n'ont pas manqué de surgir tant sur le plan technique (traitement phyto-sanitaire, irrigation) que sur celui du conditionnement, du transport et des prix (1).

Si à l'actif de l'opération on peut noter une certaine consolidation des techniques culturales, des erreurs d'ordre technique ont contribué à un arrêt de son extension : ce sont en particulier les regroupements des plantations qui, s'ils facilitent les approvisionnements et les évacuations, ne respectent pas la capacité d'irrigation du ruisseau.

II - LES MISSIONS

2.1 - La mission U.S. AID/SENEGAL (1968-1970)

Lancé à partir de 1967, ce projet a duré 5 années. Il a peut-être été le seul à se donner comme objectif le développement des cultures céréalières dans un ensemble touchant aussi bien les rizières que les plateaux avec intégration de l'élevage.

Bloqué dans son élan surtout par les facteurs techniques et humains, et dans une certaine mesure par le déficit pluviométrique, il faut mettre à l'actif de ce projet :

- . la volonté (même non suivie d'effets) de privilégier les cultures vivrières en spéculant sur l'impact des productions importantes pour dégager des surplus commercialisables ;
- . la réalisation de quelques ouvrages de retenue collinaire à MARSASOUM, DJIBABOUYA, DIARONE et SARE KEITA ;
- . la volonté de lier toute réussite en matière de promotion rurale à l'organisation rigoureuse du système coopératif.

Même si par la suite le Projet Rizicole de SEDHIOU a hérité de ce qui restait de cette action, une nécessité fondamentale demeure : celle d'une structure d'accueil à toute intervention étrangère.

En effet, l'exclusion des nationaux au niveau de la prise des décisions et la méconnaissance des contraintes socio-économiques ont été une constante de ce projet.

Il apparaît ainsi que le milieu d'intervention doit autant se préparer de l'extérieur que de l'intérieur. Faute de s'en acquitter, l'échec est prévisible.

2.2 - Les missions chinoises

2.2.1 - la mission chinoise de TAIWAN

L'action fut définie par une convention de coopération bilatérale entre le gouvernement du Sénégal et celui de TAIWAN.

Arrivée au Sénégal en 1964, l'équipe de démonstration composée de 12 membres devait passer à 24 deux ans après, puis à 36 et atteindre 60 avant de quitter le Sénégal en 1973.

Aux termes de l'accord signé à TAIPEH en septembre 1963, il s'agissait bien d'une équipe de démonstration de techniques pour :

- . la culture intensive du riz de marais ou de casiers
- . la culture de légumes et de fruits
- . l'élevage porcin

Installés à leur arrivée dans une vallée à DJIENDE près de SEDHIOU, le facteur humain négligé au départ n'a pas permis de faire autre chose que de la "démonstration" ; et il fut un temps où l'équipe avait tendance à se replier sur elle-même.

Le renforcement de l'équipe portée à 24 a coïncidé avec le démarrage dans la région de certaines actions (cultures fruitières dans le BALANTA-COUNDA, à KANDIALAN), et des divers projets d'intervention (U.S. AID, ILACO).

Ce renforcement se double d'une grande décentralisation et d'un éclatement des membres de la mission jusqu'en Haute Casamance (KOLDA) :

- . la méthode utilisée, de démonstrative au départ, est devenue formative dans plusieurs cas (MARSASOUM, KAO UR, KANDIALAN) ;
- . les résultats, pour lesquels il est très difficile de trouver des chiffres sont cependant visibles :
 - . la plupart des variétés de riz d'eau douce actuellement utilisées en Casamance (et même ailleurs) furent introduites par cette mission ;
 - . la diffusion de semences de légumes (pastèques et melons surtout) est également importante ;
 - . la technique des pépinières et le repiquage précoce en touffes ont été adoptés par beaucoup de riziculteurs et appliqués chaque fois que la pluviométrie l'a permis.

Si l'efficacité maximale n'a pas été toujours obtenue, l'équipe a eu tendance pendant longtemps à démontrer en travaillant aux lieux et places du paysan.

Conclusion

La mission s'est uniquement préoccupée de la riziculture aquatique douce.

L'usage de fertilisants à fortes doses et l'intervention directe des experts à la place des producteurs ont permis d'enregistrer quelques résultats spectaculaires. Mais sciemment ou non, il entraînait une mentalité d'assisté (usage du motoculteur, etc..).

Aussi n'est-il pas étonnant de constater que dix ans après, l'action n'a pas eu de suite au niveau paysan.

Une autre mission chinoise a dû remplacer la première pratiquement dans les mêmes secteurs. On ne saurait véritablement parler d'acquets.

2.2.2 - la mission chinoise de PEKIN

Elle est arrivée en 1973. On l'a installée sur les anciens périmètres "formosans", notamment à DIAROUME (département de SEDHIOU) et autour de ZIGUINCHOR).

a) Objectifs

Il s'agissait :

1.

de vulgariser et d'adapter les variétés à cycle court (85 à 95 jours) en riziculture d'eau douce ;

2. d'initier les paysans à la conservation des semences sélectionnées ;
3. de développer la culture attelée.

b) Résultats

- . la mission encadre 16 villages avec une superficie totale de 210 ha en 1973 et 270 ha en 1974 ;
- . quatre variétés orientales à cycle court (< 95 jours) sont en cours d'adaptation :
 - . les rendements expérimentaux varient de 4,150 T/ha à 5,260 T/ha ;
 - . les rendements moyens observés "plein champ" tournent autour de 2,5 tonnes/ha ;
- . en matière de formation, les techniciens chinois évitent de descendre dans la rizière à la place des producteurs, sauf en cas de démonstration. Ils sont secondés par 3 I.T.A sénégalais ;
- . les thèmes vulgarisés sont identiques à ceux des autres projets (semis en ligne, fumure, etc..). Par contre, les experts chinois sont hostiles à l'utilisation du motoculteur, à leur avis source de gaspillage d'énergie et d'argent. D'où leur volonté affichée d'accorder la priorité à la culture attelée et au labour à plat. La discrétion et le sérieux dont ils ont fait preuve jusqu'ici leur assurent une certaine audience.

2.3 - Le Projet Hollande/Sénégal ILACO

Le projet relève également d'une convention de coopération bilatérale. Il s'est effectué de 1968 à 1973 sous le contrôle de l'ILACO.

Le projet "OUSSOUYE" se proposait d'améliorer la riziculture dans cette partie extrême de la Casamance maritime. L'action a porté sur :

- . l'amélioration des rendements des riz locaux, par la vulgarisation des techniques culturales nouvelles ;
- . la diffusion de variétés améliorées ;
- . la diffusion de la culture du riz pluvial.

La méthode d'intervention a été celle de l'encadrement rapproché avec encadreurs formés sur le tas. Une innovation cependant, l'organisation des visites à des réalisations de promotion rurale et des modèles d'exploitations agricoles (INOR, MANJORA, PAPEMS, STATIONS).

Les résultats sont là aussi malheureusement peu perceptibles.

Deux facteurs nous semblent avoir joué pour le côté négatif :

- . la dispersion de l'effort alors qu'au moins une condition fondamentale était favorable, celle de la dominance ou de l'exclusivité de la culture du riz (iles) .

L'impact de l'action n'a pas été plus durable que pour les zones dont les habitants ne voyagent pas (villages Ouolofs, iles, Kagnout) ;

- . une méthode d'encadrement très critiquée qui aurait été marquée d'autoritarisme tant vis-à-vis des encadreurs que des populations.

Au plan des apports , quelques thèmes " passés " ont renforcé le potentiel de progrès d'une zone réputée peu ouverte à la vulgarisation :

- . le repiquage précoce à 3 brins
- . les distances de repiquage
- . l'engrais comme complément de la fertilisation traditionnelle surtout sur pépinière.

Il faut noter également la confirmation de la nécessité de porter une attention particulière aux rizières dites " s è c h e s " (Kagnout) où les attaques de maladies sont courantes en cas de déficit pluviométrique.

Conclusions générales de la 1ère partie

Pour assurer la sécurité des producteurs et remplir leurs contrats, toutes les sociétés d'intervention ont dû abandonner les tâches initiales qu'elles s'étaient assignées :

- . pour ILACO, il fallait procéder à des aménagements de mangroves pour y développer la riziculture. Confrontée à des difficultés de toutes sortes dont certaines étaient prévisibles, la société ILACO est passée progressivement à la vulgarisation en rizière douce avec quelques aménagements dans le département de BIGNONA ;

- . les opérations qui avaient la charge d'assurer le développement du riz pluvial ont opté pour l'intensification sur les sols hydromorphes.

Cette réorientation en cours d'exécution a permis de réaliser en partie les contrats et le grand bénéficiaire d'une telle initiative est le Projet Rizicole de SEDHIOU. Une perspective réelle de développement de la production rizicole se trouve ainsi assurée.

Par ailleurs, l'ensemble des opérations ont connu d'autres problèmes :

1 - Les variétés sélectionnées

Les variétés sélectionnées introduites et acceptées se sont avérées très sensibles aux maladies. Dans la mesure où elles se sont progressivement substituées aux variétés locales plus résistantes, apparaît ainsi une double nécessité :

- . nécessité de poursuivre les recherches pour mettre au point de nouvelles variétés répondant à la double exigence d'un cycle court et d'une haute résistance. On doit donc dans un premier temps s'attacher à réduire le cycle de certaines variétés locales résistantes pour assurer des rendements moyens et stables (type Morobécan, Iguapé) ;
- . nécessité en parallèle d'une action rigoureuse contre les divers parasites et prédateurs : borers, termites, etc..

2 - le respect du calendrier cultural

De 1970 à 1974, les campagnes agricoles ont subi des aléas climatiques graves et notamment une installation particulièrement tardive des pluies. Elle entraîne un certain retard au moment des labours qui sont répercutés à la phase d'entretien (sarclage). Les blocages de travail qui en résultent

imposent alors aux paysans certaines priorités, dont pâtissent forcément certaines cultures. Et c'est là que se pose le problème d'un usage correct de l'équipement.

Malgré un effort réel d'équipement (1) notamment en matériel de labour et de semis, on note un persistant goulot d'étranglement dans l'application du calendrier. Il en résulte une baisse notable des rendements.

3 - la formation

La persistance de tels blocages suppose que les thèmes ne sont qu'imparfaitement exécutés : le thème majeur des "labours et semis précoces" par exemple demeure rarement suivi (1). Il compromet d'ailleurs l'application des thèmes suivants, tant que le travail manuel reste prédominant.

Par contre, deux thèmes semblent admis et assez bien exécutés : ils concernent l'usage des semences sélectionnées (riz, arachide, maïs), et des fertilisants. On peut d'ailleurs encore améliorer leur diffusion en menant une lutte efficace contre les divers parasites et prédateurs.

Au niveau de la formation des hommes qu'il s'agisse des formateurs ou des paysans, le particularisme était la règle⁽²⁾ Cependant, l'accueil favorable d'une grande partie des producteurs invite à une synthèse des méthodes de vulgarisation et à une association plus étroite des paysans à la définition et une modalité d'application des thèmes. Quant à la diffusion de la culture attelée, on notera qu'elle se heurte à 3 grands préalables encore irrésolus :

- . la faible disponibilité réelle de bœufs ;
- . l'existence de nombreuses souches
- . l'exiguïté et la dispersion des parcelles.

(1) (voir le chapitre déroulement des "Campagnes" et les rapports trimestriels.

(2)

On a vu par exemple qu'entre BIGNONA et VELINGARA, les surfaces moyennes cultivées par actif varient de 0,2 à 0,5 ha. L'idée de bloc cultural fait donc son chemin. Ainsi, le PIDAC a récemment enregistré des adhésions dans certaines zones de BIGNONA . Mais le problème d'une véritable stratégie de remembrement reste posé, vu la sévérité actuelle des contraintes foncières.

4 - Impact socio-économique des opérations

A l'exclusion des secteurs enclavés situés vers la frontière gambienne, on peut affirmer que les opérations de développement ont touché (directement ou non) tous les centres importants de la région.

Les recherches menées dans le cadre de certaines opérations soulignent l'éclatement progressif des carrés comme unité de production, au profit des ménages qui s'affirment de plus en plus comme les véritables centres de décision.

On reste malgré tout très loin d'une situation où la majorité des exploitants se trouverait engagée dans un processus d'accumulation. C'est pourtant l'une des conditions pour que le surcroît de riz issu de la région contribue à réduire les importations du pays. Les producteurs casamançais ne sont encore que très rarement des partenaires actifs dans l'économie marchande moderne officielle.

Les obstacles essentiels restent ici les systèmes actuels de crédit, de prix et de commercialisation. Certains critères doivent être modifiés : en particulier l'endettement de chaque emprunteur potentiel qui doit être fondé sur l'ensemble de ses productions végétales. On rejoint en ce sens parfaitement les analyses de C. REBOUL :

"Les paysans, en raison de leurs achats en produits de consommation et en moyens de travail, et aussi parce que ces achats s'accompagnent d'un endettement chronique, sont engagés dans un système économique qui ne leur laisse plus le choix de leur comportement. Leur production doit leur permettre de couvrir, non seulement leurs besoins en auto-consommation, mais également leurs dépenses monétaires de consommation et leurs dépenses en moyens de travail, en bref l'ensemble de leurs dépenses en capital. Plus l'excédent qu'ils dégageront sur leurs exploitations sera élevé, en d'autres termes plus leur rentabilité sera forte et plus sera grande leur capacité d'investissement et par conséquent de réponses aux actions de développement telles qu'elles sont actuellement conçues. Or, cet excédent est directement lié (..) à la productivité du travail et par conséquent aux moyens de travail disponibles par actif, lesquels sont en corrélation avec la dimension économique de l'exploitation" (1).

Cette situation est en fait aggravée par l'échec réel de la commercialisation officielle du paddy comme de l'ensemble des céréales.

Il est un autre échec à mettre au passif des opérations : celui de la diversification et de l'intensification des cultures assolées. Les observations de REBOUL nous semblent encore très pertinentes :

"Les rotations du type quadriennal préconisées par la recherche : jachère/arachide ou coton/céréales/arachide connaissent des difficultés d'implantation qui ne sont pas seulement liées à des problèmes techniques telles que l'enfouissement de la jachère, difficilement réalisable avec les moyens de travail existant, mais surtout à l'absence de marché organisé pour la commercialisation des céréales" (1).

(1) C. REBOUL : "Structures agraires et problèmes du développement au Sénégal" - Les unités expérimentales du SINE SALOUM
I.N.R.A., série Travaux de Recherche n° 17, Juin 1972.

Il est clair que les problèmes techniques ne cessent de se heurter à des facteurs socio-économiques qui sont autant de préalables. En d'autres termes, l'objectif n° 1 des opérations qui consistait à améliorer la balance commerciale du pays ne saurait être atteint en dehors d'une solution globale à l'ensemble des problèmes.

o o
o

Deuxième partie

LA LIGNE GÉNÉRALE

D'UN PROGRAMME

LIGNE GENERALE D'UN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL
INTEGRE

I - DEFINITION DES SOUS-REGIONS

Le programme de développement intégré part des diverses contraintes et potentialités de la région. On rappellera donc brièvement que la région est marquée par :

- . un climat dit "tropical humide", de type sud-guinéen
- . une importante hygrométrie de l'air qui croît d'Est en Ouest et qui constitue un appoint pour les cultures de fin de cycle
- . des vents qui influent peu sur les cultures mais qui sont des régulateurs de la température
- . une pluviométrie qui normalement dépasse partout le mètre d'eau, avec des précipitations utiles qui, de juin à septembre, s'avèrent généralement bien réparties ;
- . un réseau hydrographique très important, marqué par une langue salée montante dans le Soungrougrou et la Casamance, d'où la nécessité de drainer les terres salées ;
- . une grande diversité des sols, où l'on peut distinguer :
 - . les sols ferrugineux, qui dominent l'ensemble du plateau. On y cultive le mil, le maïs, le sorgho, l'arachide et le riz pluvial ;
 - . les sols gris hydromorphes (de bas fond ou de dénivellation) ; ils conviennent bien à la riziculture. Quand

la nappe phréatique est assez profonde, les cultures bananières sont possibles avec irrigation ;

- . les sols salins , où les formations argileuses dominent et où les possibilités de la riziculture dépendent de l'évolution de la salinité. On distinguera les tannes qui ne sont pas directement soumis à l'influence de la mer et où le riz peut réussir.

Apparaissent ainsi des espaces agricoles qui ont des caractéristiques éco-pédologiques distinctes et donc des vocations particulières ; ils définissent aussi des "sous-régions écologiques" (1).

Zone I - Basse Casamance

Elle comprend les départements d'Oussouye, de Ziguinchor et le sud du département de Bignona. Elle est caractérisée par :

- . la prééminence des sols salins (ou mangroves)
- . une riziculture dominante
- . une importante arboriculture fruitière (citron vert, orange, mandarine, etc..).

Zone II - Moyenne Casamance

Elle comprend tous les territoires situés au nord du fleuve Casamance, une grande partie du Nord du département de Bignona, le département de Sedhiou et une partie de celui de Kolda.

(1) cf. la carte jointe

La zone est marquée par l'importance des sols gris hydromorphes qui conviennent particulièrement à la culture du riz aquatique ou pluvial selon l'étage (terres basses et hautes).

Zone III - Haute Casamance

Elle comprend le département de Velingara, une partie de celui de Kolda, le nord de Sedhiou et de Bignona.

On notera ici l'importance des sols de plateau et des hauts de pente.

On précisera enfin qu'une telle distinction demeure assez grossière. Une analyse plus fine des faits pédologiques et des diverses aptitudes culturales s'avère donc nécessaire.



II - LA DETERMINATION DES OBJECTIFS DE PRODUCTION

Les performances atteintes en matière de riziculture et l'équipement croissant des paysans signifient clairement que d'autres "sauts" s'avèrent possibles.

La réponse des populations concernées aux expériences menées et les vocations naturelles de la région incitent cependant à retenir une ligne moyenne. Sur quelles bases donc fonder des objectifs réalistes de production ?

On dispose au départ de trois sources essentielles :

- . les sources statistiques de la Direction Générale de la Production Agricole, notamment les statistiques relatives aux superficies et productions par département et par spéculation ;
- . toutes les statistiques que l'ONCAD a mises à notre disposition et relatives :
 - . au Programme Agricole (synthèse des accusés de réception)
 - . à la commercialisation
 - . à l'endettement des coopératives

- . les statistiques et autres informations contenues dans les rapports des sociétés d'intervention.

Par ailleurs, des conversations que nous avons eues avec divers responsables sénégalais tant à Dakar qu'en Casamance, on a pu formuler quelques hypothèses relatives à l'évolution de la production végétale de sa commercialisation (1).

Ceci posé, nous présenterons successivement :

- I - les objectifs globaux de production
- II - les moyens à mettre en oeuvre
- III - une première évaluation du coût économique de ce programme

I - Les objectifs de production

Dans la mesure où des spécificités sous-régionales sont apparues déterminantes, on propose ici trois projets et donc trois "séries" d'objectifs, selon un découpage qui fait coïncider les frontières administratives et les diverses zones d'intervention :

- . le projet A, qui couvrira les trois départements de Bignona, Oussouye, Ziguinchor ;
- . le projet B, centré sur le département de Sedhiou ;
- . le projet C qui concerne la Haute Casamance et couvre les départements de Kolda et de Velingara.

Les objectifs suivants concernent l'ensemble de la région. Ils concernent les seules zones qu'encadrent les projets (2)

(1) Ces conversations ont porté notamment sur les possibilités de transformation et d'utilisation de la farine de mil-sorgho dans la panification, la transformation du maïs en semoule. Les Moulins SENTENAC ont procédé à des essais concluants de même que l'Institut Technique Alimentaire. L'existence d'un embryon d'industrie alimentaire au Sénégal (biscuiterie, lait et dérivés, etc..) milite en faveur d'une promotion des farines de mil-sorgho et de maïs tant dans l'alimentation humaine qu'animale.

(2) On trouvera en annexe la liste détaillée des objectifs "sous - régionaux"

Objectifs de production - Région de Casamance

///	Riz		Arachide		COTON		Mil-Sorgho		Maïs	
	Surface Ha	Production t	Surface Ha	Production t	Surface Ha	Production t	Surface Ha	Production t	Surface Ha	Production t
1	30658	70661	34844	52304	18000	24660	22.000	26399	3539	8744
2	33690	78065	36162	54243	20088	29127	22861	27432	3763	9290
3	37.033	88289	37540	56309	21795	31602	23759	28510	4011	9893
4	40718	101795	38660	58474	23475	34038	24692	29629	4286	10561
5	45328	113819	40497	61591	25116	36418	25663	33360	4591	11301
6	49656	132606	42080	75579	26874	38967	26573	34674	4931	12125
7	54416	153966	43009	87484	28755	41695	27724	38813	5312	13279
8	59654	176422	45485	90970	30768	44613	28819	40346	5737	14842
9	65724	208616	47313	94626	32922	47736	29958	43492	6214	15535
10	71.264	233060	49185	98370	35226	51077	31127	45198	67.49	16872

Estimation du surplus commercialisable, et de sa valeur monétaire - R I Z -

Production / Période	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<u>Riz</u>										
(1) Production (t)	70 661	78 065	88 289	101 795	113 319	132 606	152 966	176 422	208 616	233 006
Postes - Demanda (t)	21 198	23 419	26 487	30 538	33 996	26 520	30 793	35 284	41 722	46 612
(3) Autarc consommation (t)	35 531	39 034	44 146	50 859	56 661	66 306	76 285	90 570	83 450	93 224
4. Disponible commercialisable (t)	14 132	15 612	17 656	20 358	22 662	39 780	46 888	70 568	83 414	93 224
Taux Prime de % Commercialisation	20%	20%	20	20	20	30	30	40	40	40
Valeur (monétaire) de la Production										
Valeur monétaire (1) de Gte disponible commercialisable 1000 F CFA	5 864 798	6 472 908	7 327 24	8 448 57	9 404 73	16 50 870	1 916 808	2 928 572	3 462 926	3 868 79
(1) 14,50 F CFA/kg										

ARACHIDE - MIL - SORGHO

Productions Végétales	Période	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<u>Arachide</u>											
Production (t)		52 304	54 243	56 309	58 474	61 591	75 579	87 484	90 970	94 626	98 370
Taux de Commercialisation %		60	65	65	65	65	70	70	70	70	70
Quantité Commercialisable		31 382	35 258	36 600	38 000	40 034	52 905	61 238	63 679	66 238	68 859
Valeur monétaire de la quantité commercialisable (M.F.C.F.A.)	X	1 302 353	1 463 207	1 518 900	1 597 000	1 661 411	2 105 575	2 541 377	2 642 678	2 748 877	2 857 691
<u>MIL - Sorgho</u>											
Production (t)		26 399	27 432	28 510	29 629	32 360	34 674	38 813	40 346	43 492	45 198
Semences Perle (t)		7 919	8 229	8 553	8 889	10 008	6 935	7 763	8 069	8 698	9 040
Taux de commercialisation		10%	10%	95%	20%	20%	25%	25%	30%	35%	40%
Quantité Commercialisable		2 639	2 743	4 276	5 926	6 672	8 668	9 703	12 104	15 222	18 079
Valeur monétaire de la quantité commercialisable (M.F.C.F.A.)	X	7 9170	8 2290	1 21280	1 77780	20 110	260 040	291 090	363 120	456 660	542 370

MAÏS - COTON

Zone	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<u>Production Végétale</u>										
<u>Maïs</u>										
Production (t)	3744	9290	9893	10561	11201	12125	13279	14342	15535	16878
Semences - Pertes	2623	2787	2968	3168	3390	3425	2656	2868	3107	3374
Taux de Commercialisation	40%	40%	40%	40%	40	50	50	50	50	50
Quantité Commercialisable	3500	3716	3957	4224	4520	6062	6640	7170	7767	8436
Valeur monétaire de la Quantité commercialisable en 1000 FCFA (1)	105000	111480	118710	126720	135600	181860	199200	215400	233025	253080
<u>Coton</u>										
Production (t)	24660	29127	31602	34038	36418	38967	41695	44613	47736	51077
Valeur monétaire en 1000 FCFA (46,5/kg)	1146890	1.354405	1.469493	1.582767	1.693437	1.811965	1.938817	2.074504	2.219724	2.375080
?										
(1) 20 f cfa / kg										

II - Moyens à mettre en oeuvre

A - L'aménagement des terres rizicultivables

La réalisation des objectifs fixés suppose un certain nombre d'aménagements. Ceux-ci visent à

- . protéger contre les marées et drainer les bas-fonds et les plaines qui se trouvent en bordure de la Casamance et du Soungrougrou ;
- . améliorer l'inondation des vallées qui ne subissent ni l'influence directe des crues de ces grands fleuves, ni celle des marées.

Les investigations des diverses sociétés d'intervention permettent de retenir un programme d'aménagement portant sur 15.000 ha et échelonné sur dix (10) ans. L'essentiel de ce programme intéresse en priorité la Basse et la Moyenne Casamance. Ces aménagements seront coordonnés avec un programme anti-érosif sur les sols hydromorphes. Le coût moyen estimé d'un ha aménagé avec :

- . construction de digues à écluses
- . des drains creusés (de grande profondeur)
- . des diguettes de protection
- . des postes de pompage pour faciliter le drainage

est compris entre 350.000 F CFA et 520.000 F CFA. Ces travaux nécessiteront (en partie pour le gros oeuvre) l'intervention d'entreprises spécialisées.

L'investissement total serait alors d'environ :

$$435.000 \times 15.000 = 6.525.000.000 \text{ F CFA}$$

Pour assurer l'entretien de ces aménagements, et améliorer leur performance, il sera indispensable de doter la Direction technique du "Génie Rural et des Aménagements " en moyens matériels et humains importants. Au sein de cette direction, il faut prévoir deux sections de travaux ruraux, chargées respectivement de la Basse et de la Moyenne Casamance.

Chaque section comprendra :

- . 3 Ingénieurs des Travaux Ruraux
- . 3 topographes
- . des conducteurs d'engins et des mécaniciens (1)
- . des maçons
- . 2 dessinateurs
- . 1 comptable
- . 2 dactylos

B - Détermination du nombre d'encadrés ou vulgarisateurs de base, et des Agents Techniques d'Agriculture (2)

Nous estimons que la charge exprimée en hectare par encadreur sera de 120 ha pour la culture motrice. C'est une base indicative. Les spécificités locales et les problèmes d'enclavement de certaines sous-régions amèneront les autorités à réviser ce chiffre.

(1) le nombre sera déterminé au moment de la mise en oeuvre de la Structure Régionale

(2) les chiffres concernent toute la Casamance

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
V.G.	270	375	420	450	501	501	501	519	519	519
A.T.A	15	15	15	18	18	18	18	18	18	18
I.T.A	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

V.G. = vulgarisateur de base, appelé aussi encadreur

A.T.A = Agent Technique Agricole

I.T.A = Ingénieur des Travaux Agricoles

III - DEFINITION DES FACONS CULTURALES ET THEMES GENERAUX A VULGARISER

Il ressort de l'analyse des différentes interventions que presque toutes les techniques culturales utiles à la région ont été proposées à la vulgarisation. Cependant, il n'est pas inutile de les reprendre. En effet, nous savons que la diffusion de l'innovation, et surtout son passage dans les habitudes - donc son statut d'acquis - nécessite du temps et des moyens matériels importants.

C'est ainsi que toutes les techniques touchant au labour, notamment les labours profonds, précoces et de fin de cycle resteront à jamais des techniques culturales à propager. La préparation des sols connaît des contraintes importantes. (1).

Toutes ces techniques culturales sont tributaires du temps, du degré d'humidité des sols et de la disponibilité en matériel et en main-d'oeuvre. La recherche a défini, préconisé et mis au point des techniques de mise en oeuvre de cultures assolées. Mais la pratique plein champ de ces résultats se heurte à une contrainte économique essentielle : le coût.

Ainsi, pour que le coton, l'arachide et les céréales puissent entrer dans l'assolement et suivre une rotation correcte, il faudra forcément valoriser toutes les productions végétales. Ce qui implique l'adaptation du crédit et l'organisation des marchés. A ces techniques culturales connues, d'autres de même importance: du semis, de la fertilisation et de lutte contre les adventices - la technique du semis, quelles que soient les modalités selon

(1) voir conclusions 1ère partie. cf. installation tardive des pluies et/ou contraintes sociales et économiques (fêtes, retour des migrants)

les spéculations, demeure non maîtrisée.

La fertilisation des sols

L'apport d'engrais minéraux permet de corriger la baisse de fertilité des sols. Mais on peut imaginer (pour conserver au sol de façon durable et efficace sa fertilité) d'autres méthodes. La plus utilisée en ce moment est la restitution intégrale de tous les résidus de culture. Mais elle nécessite des moyens matériels importants : en effet, en manuel, le travail est pénible sans être toujours très efficace et seule la motorisation permet d'effectuer avec succès l'opération d'enfouissement. Dans l'état actuel des choses, cette solution ne s'avère pas seulement coûteuse, elle implique aussi de dessoucher et de restructurer les parcelles en des blocs accessibles pour un meilleur usage de la machine.⁽¹⁾ C'est le lieu de souligner les hypothèses qui pèsent sur le respect des précédents culturels.

La lutte contre les adventices

Si des essais sont entrepris par chaque projet, l'usage à grande échelle des produits herbicides reste limité, et ce pour deux raisons :

- . l'une, technique : la manipulation des appareils d'application
- . l'autre, économique : le coût des produits et de l'appareil.

Thèmes relatifs à l'entretien

Les sarclo-binages préconisés par la recherche doivent occuper une place primordiale, pour assurer un rendement satisfaisant. Cette action est étroitement liée à la lutte phyto-sanitaire, pour toutes les spéculations. Ainsi,

(1) L'éparpillement des parcelles et leur exiguïté rendent peu rentable l'usage des techniques coûteuses

la mécanisation "utile" de cette phase du calendrier constitue un impératif.

L'élevage

Le thème dominant sera l'embouche paysanne. La complexité du marché régional incite à la prudence : l'essai de "stabulation légère" (1) proposée par le P.R.S mérite d'être suivi. Cette action doit permettre au producteur de saisir dans toute sa profondeur le problème de l'entretien du bétail et de son alimentation. Dans cette tâche, le concours des assistants vétérinaires et des vulgarisateurs polyvalents s'avère indispensable.

C'est une phase d'observation et d'initiation, prélude à la sédentarisation des bovins et à l'utilisation d'une alimentation à base de maïs par exemple.

le thème "stockage"

La conservation au niveau paysannal a été négligée au cours des dix dernières années. C'est un thème difficile à appliquer du fait qu'il touche directement la production végétale. La tradition de stockage aidant, on peut améliorer la nature du contenant (grenier) pour ensuite recommander des produits phyto-sanitaires de manipulation facile. Une fois ces préalables résolus, il sera possible de proposer des silos individuels ou collectifs (au niveau des coopératives).

o o

o

(1) embouche courte de 120 jours : boeufs et vaches de réforme. Compléments d'aliments : fanes d'arachide + concentré de minéraux.

En conclusion, les thèmes à vulgariser (et recommandés) par la recherche demeurent :

. thèmes relatifs à la préparation des sols

- . labours précoces et profonds
- . labours de fin de cycle

. thèmes semis

- . semis à plat
- . semis en ligne
- . semis direct (riz)
- . démariage impératif (maïs -mil)

. thème fertilisation

. thème, lutte contre les adventices

. thèmes relatifs à l'entretien

- . sarclo-binages (en attente)

. thème élevage

- . embuche paysanne ("stabulation légère")
- . entretien, alimentation

. thème stockage



IV - STRUCTURATION DE L'EXPLOITATION

Dans le rapport socio-économique du contrat ET/1105, nous écrivions

"l'exploitation est le lieu où se déroule le procès de production... l'exploitation est l'unité de production saisissable concrètement, le lieu où doivent s'exécuter de façon consciente les politiques nationale ou régionale (en matière de production agricole)". (1)

L'analyse de l'organisation actuelle de la famille, du travail et des types d'appropriation du produit final a mis en évidence le rôle prédominant du ménage. L'enquête (2) menée par l'O.P.R-SATEC, sur 106 carrés, révèle que

"61 % des carrés ne comprennent qu'un seul ménage (...); les grands carrés se perdent... , avec le développement des cultures de rente se fait sentir de plus en plus un besoin d'individualisme des familles qui veulent profiter seules du produit de leur travail"

Le ménage devient donc la cible et le pivot de toute restructuration de l'exploitation.

(1) cf. pages 21 et 22

(2) Rapport d'Enquêtes terrain Campagne 1973, page 15.

Afin que les objectifs de production puissent être atteints dans le cadre d'un développement intégré, assurant la sécurité des paysans, il y a lieu de mettre l'accent sur la culture attelée partout où cela est possible (1). Pour ce faire, une attention particulière sera portée à la dimension économique de l'exploitation (connaissance et analyse du patrimoine du paysan). Cette action doit déboucher sur une action globale de valorisation de toutes productions végétales et animales. En définitive, la restructuration de l'exploitation repose sur l'organisation et les possibilités du marché (2).

Cela nous amène à poser le problème de la commercialisation et de la transformation des productions animales et végétales.

o o
o

(1) Moyenne et Haute Casamance en l'occurrence

(2) Voir Conclusion de la 1ère partie.

III - COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION DES PRODUITS

La réussite du programme dépend grandement de la manière dont le prix de revient de chaque spéculation sera déterminé (1), et de la fixation du prix de vente niveau producteur. Le mécanisme en vigueur doit être révisé au vu d'une enquête exhaustive qui aurait le mérite d'apprécier d'une part les coûts réels supportés par chaque agent, d'autre part, l'évolution des termes internes de l'échange. L'action de la Caisse de Péréquation serait facilitée si de telles informations étaient disponibles. En effet, la connaissance effective des coûts de production nous aidera à estimer les marges bénéficiaires sur toutes les productions et à définir une politique de répartition de la subvention de l'Etat.

L'action de production de masse, doit non seulement soulager la balance commerciale du pays mais aussi contribuer à en faire un exportateur de céréales. Pour ce faire, les coûts de production doivent être tels que le prix de vente du produit transformé soit au moins au niveau du cours mondial. D'où la nécessité absolue de connaître le coût des facteurs de production.

En matière de commercialisation, la sous-direction commerciale du nouvel organisme régional doit s'atteler aux tâches suivantes :

1. étudier la distribution de tous les biens de consommation durables ou non, et alimentaires dans la région, et en particulier des céréales (2) ;

(1) Nous n'avons pas d'éléments précis au niveau de l'exploitation qui autorisent à avancer tel ou tel chiffre (50, 100 F. CFA, etc..)

(2) Voir en annexe les points à étudier (cf. WAULY, page 10)

2. étudier la distribution des céréales sur le plan national et interrégional (C.E.A.O) (1) ;
3. définir des modèles de commercialisation.

Toutes ces activités se dérouleront pendant la phase de démarrage. Pendant cette même phase pour assurer l'écoulement de certaines productions, l'organisme régional organisera et développera dans une section spécialisée

- . le conditionnement des fruits et légumes en frais pour la vente sur les marchés connus de la région et du reste du pays en donnant la priorité à l'intérieur (2) ;
- . la collecte et le conditionnement du lait (lait caillé, lait pasteurisé) dans de petites unités de 1.000 à 3.000 m³/jour ;
- . la collecte et la vente des sous-produits agricoles (paille).

Pour avoir solidement une industrie agro-alimentaire, des contacts doivent être pris avec les GRANDS MOULINS, les MOULINS SENTENAC, et les autres unités du pays. La phase II du projet doit voir démarrer la mise en place des unités de transformation, et cela au vu des résultats des études menées pendant la phase de démarrage (3).



(1) Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest

(2) ne pas considérer que le seul marché du CAP-VERT.

(3) les diverses possibilités de transformation du maïs, mil, riz sont connues. Il est inutile de les définir encore.

V - EVALUATION ECONOMIQUE DU PROGRAMME

A - Identification des coûts et des produits

Identification des coûts

Sont ici calculés les coûts de fonctionnement de la structure et ceux qui sont relatifs à l'ensemble des charges de production (semences, engrais, matériel).

Les prix retenus sont ceux du marché. Ils n'auront donc ici qu'un caractère indicatif. Une étude exhaustive devra pouvoir les préciser.

L'évaluation du coût de fonctionnement de la nouvelle société régionale est une macro-évaluation (1). Nous nous sommes inspirés des charges récurrentes connues à la SODEFITEX et au P.R.S.

Quant à l'évaluation des charges opérationnelles des producteurs, on a retenu les charges calculées à l'hectare par le projet de Sedhiou II (2). On ne calculera ces charges que pour le riz, l'arachide et le maïs - le cas du coton restant particulier.

On estime en effet qu'au démarrage de son action, tout l'acquit des diverses interventions pourra servir à la nouvelle structure.

(1) cf. termes de référence à l'avenant n° 1

(2) Projet de développement rural du Département de SEDHIOU - Tome 2, annexe 20 - Sept. 75

Identification des produits

Dégager des surplus commercialisables sur des marchés connus ou à connaître demeure l'un des objectifs majeurs du programme proposé.

Un véritable développement intégré suppose en effet que tout concoure à engendrer un processus cumulatif dans les différents secteurs concernés (ici, toutes les productions végétales). Il faut alors que des marchés organisés soient assurés. Ceci confère à la variable "commercialisation" le double attribut de contrainte et d'objectif. Les principaux taux de commercialisation retenus proviennent de l'ONCAD, des différents rapports des sociétés d'intervention et des conversations que nous avons eues avec les autorités sénégalaises et certains professionnels africains et européens du négoce des céréales. Les prix utilisés sont ceux du marché.

Le tableau ci-joint présente l'évaluation des coûts et des produits.

Détermination du cash-flow économique

Le cash-flow économique est la différence entre le produit monétaire brut et l'ensemble des dépenses. Il "comprend de manière indifférenciée la reconstitution et le rendement du capital" (1).

Si le produit monétaire brut considéré découle directement de l'activité des paysans, le cash-flow reste un bon indicateur du fait de l'action de l'encadrement (élément décisif du coût de fonctionnement).

En effet, si les divers taux de commercialisation ne seront effectivement réalisés que grâce aux diverses actions menées par la Société Régionale : animation, vulgarisation des thèmes et surtout action commerciale (2).

Les tableaux suivants présentent une estimation chiffrée du cash-flow.

(1) d'après CHARTOIS Bernard : "Schéma général de l'analyse des Projets et introduction aux méthodes d'actualisation"
Washington D.C, Institut de Développement Economique - Août 1973

(2) cf. Annexe II.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Charges opérationnelles Riz (en 1000 F CFA)	328040	360483	396253	435682	485009	537319	582251	638297	703.888	767877
Charges opérationnelles Arachide	315721	327664	340150	350298	366943	381287	389704	412139	428703	445.66
Charges Opérationnelles Mani Sargou	94.060	98056	102277	106726	111425	116397	121671	127259	133221	139132
Coût de fonctionnement de la Société	1.034.968	1.034.418	1.055.208	1.050.918	1.074.480	1.134.610	1.080.644	1.088.960	1.088.960	1.088.960
Depenses Totales	1772789	1.820.621	1.893.388	1.943.624	2.037.857	2.163.613	2.174.270	2.266.665	2.354.772	2.493.8
Produit Monétaire Brut	3.219.683	3.659.272	3.968.107	4.209.124	4.621.081	5.100.292	6.887.286	8.223.974	9.121.212	9.896.97
Cash-flow économique	1.446.894	1.838.651	2.074.719	2.265.500	2.593.224	3.936.679	4.713.016	5.957.309	6.766.440	7.403.150
Cash-flow Eco. actualisé = 14%	1269.205	1414.785	1460.379	1460.572	1346.845	1.793.507	1.883.509	2.088.406	2.080.754	1.996.97

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<u>1 Investissements</u>										
- Bâtimts. Bureaux	16500	16500	16500	-	-	-	-	-	-	-
- Aménagements	652.500	652.500	652.500	652.500	652.500	652.500	652.500	652.500	652.500	652.500
- Véhicules (14)	19600	-	-	-	-	21.560	-	-	-	-
- Camions	25000	-	-	-	-	27.500	-	-	-	-
<u>2 Frais de Personnel</u>										
- Direction	12840	12840	12840	12840	12840	14124	14124	14124	14124	14124
- cadres	25200	25200	25200	25200	25200	27720	27720	27720	27720	27720
- Autres Personnels	171.240	215340	224240	246840	268260	268260	268260	275820	275820	275820
- <u>Entretien Général</u>										
- Carburant. lubrifiants	10000	10000	10000	10000	10000	11000	11000	11000	11000	11000
- bureaux	8000	8000	8000	8000	8000	8800	8800	8800	8800	8800
Total 1	940980	940380	959280	955380	976800	1.031.464	982.404	989.964	989.964	989.964
Empereur - (10% du T)	94.098	94.038	95.928	95.538	97.680	103.146	98.240	98.996	98.996	98.996
Total 2	1.035.078	1.034.418	1.055.208	1.050.918	1.074.480	1.134.610	1.080.644	1.088.960	1.088.960	1.088.960

Cash-flow économique "CEREALES" (en 1.000 F CFA)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Produits Monétaires Riz, Maïs, Mil, Sorgho selon Variante (2)	470641	841661	949714	1149354	1276233	2098770	2402092	3506792	4152611	46642
Depense Totale (1)	1457068	1492957	1553238	1593326	1552848	1782226	1784566	1854526	1926069	2048
Cash flow Economique	-686427	-651296	-573524	-443972	-276615	+310444	+622526	+1652266	+2226542	+26160
Produits Monétaires RMMS selon Variante 1	38509	63645	96257	135737	179518	239881	314057	398948	516695	6317
Depense Totale (1)	1457068	1492957	1553238	1593326	1552848	1782226	1784566	1854526	1926069	204813
Cash-flow	-1418559	-1429312	-1456981	-1457589	-1373330	-1542445	-1470509	-1455578	-1409374	-14163
Produits Monétaires RMMS selon Variante 2	127478	170813	237781	310530	396168	520812	668744	830543	987661	1.097
Depense Totale (1)	1457068	1492957	1553238	1593326	1552848	1782226	1784566	1854526	1926069	20481
Cash-flow Economique	-1329590	-1322144	-1315457	-1282796	-1156680	-1261514	-1115822	-1023983	-936408	-95063
Produits Monétaires RMMS selon Variante 3	199329	281806	395879	536975	701726	920055	1.207241	1517980	1977432	239205
Depense Totale (1)	1457068	1492957	1553238	1593326	1552848	1782226	1784566	1854526	1926069	20481
Cash-flow Economique	-1257739	-1211151	-1157359	-1056351	-851122	-862271	-577325	-336546	+51364	+34392

- 76 -

(1) Depense Totale ... (2) ...

Troisième partie
LA STRUCTURE REGIONALE
DE DEVELOPPEMENT .

SOCIETE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT

Dans son rapport de synthèse sur "les nouvelles perspectives en Casamance", BARA écrivait :

"Promouvoir un développement régional intégré implique l'existence d'un organisme ayant la capacité de coordonner tous les "déséquilibres" sectoriels qui concourent à l'épanouissement des forces productives matérielles et immatérielles".

On envisage ici les objectifs, la forme et le coût d'une telle structure. On précisera ensuite quel type de relations elle devra établir avec tout le jeu d'institutions et de services dans lequel elle s'insère.

1 - DEFINITION ET OBJECTIFS

Il s'agit d'un organisme autonome dans la gestion, chargé de la coordination de l'ensemble des actions de développement rural, conformément aux objectifs fondamentaux et régionaux du Plan arrêtés par les autorités.

Cet organisme aura comme programme d'action la réalisation des objectifs suivants :

- . définir, insérer et contrôler l'exécution des tâches générales au niveau régional, départemental et local. En cela, il aura la charge de surveiller, zone par zone, l'exécution des thèmes agro-socio-économiques, tant en expérimentation qu'en vulgarisation ;
- . concevoir, exécuter et entretenir tous les aménagements nécessaires à l'intensification de l'ensemble des productions végétale et animale ;
- . assurer la coordination entre les actions des projets et celles des services administratifs et techniques relevant de l'autorité de l'Etat, notamment en matière de génie rural et de génie civil.

Au plan de la commercialisation, l'objectif premier reste d'assurer l'élévation du niveau de vie des populations par la création d'un surplus net (animal et végétal) commercialisable sur des marchés connus et maîtrisables. A terme, les profits commerciaux réalisés par l'organisme devra en permettre de financer tout ou partie du coût de sa structure.

De manière générale, son action commerciale devra nécessairement s'appuyer sur une politique renouée et plus efficace de la collecte et du conditionnement. Il s'agira donc dans un premier temps :

- . d'adapter la législation économique actuelle en synthétisant les diverses expériences de groupements villageois pour asseoir les coopératives de producteurs sur des fondements solides ;
- . d'entreprendre une enquête systématique dans la région afin de mieux cerner tous les circuits de marchandises et, en priorité, des céréales.

Ce n'est qu'après avoir réalisé ces tâches prioritaires que l'organisme régional envisagé pourra se lancer dans des opérations industrielles ou semi-industrielles.

Au plan des modes d'intervention, il s'agira de briser le cercle vicieux de l' "assistantat" en faisant accéder les producteurs à un statut de pleine autonomie. La nouvelle société doit ainsi promouvoir une nouvelle politique d'encadrement qui fait du paysan un partenaire responsable et conscient, un centre autonome de décision et non un être mineur.

Un effort important s'impose donc pour élaborer et transmettre une masse d'informations de qualité touchant tant aux techniques de production qu'à ses aspects socio-économiques. La difficulté essentielle reste l'accès des producteurs à des normes plus rigoureuses de gestion et de comptabilité, concrétisées d'abord par la tenue de certains documents comptables. Pour cela, il faudra de l'autorité et de la persuasion de la part des principaux responsables de la direction de la société.

2 - ORGANISATION

L'organisme régional de développement aura son siège à ZIGUINCHOR, chef-lieu de région et d'un accès facile (télécommunication - aéroport).

Les principaux organes de la société sont :

- . le Conseil d'Administration
- . le Comité Directeur
- . la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration et le Comité Directeur seront définis et organisés par décret par le Ministère du Développement Rural et de l'Hydraulique en relation avec le Ministère des Finances.

Nous nous attacherons à définir le rôle et la structure de la Direction Générale et des différentes directions techniques.

a) la Direction Générale

Nous distinguerons le service du Directeur Général et celui de la Direction Administrative :

. le service du Directeur général

. la fonction : le Directeur général est nommé par décret sur proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique : il assure l'exécution des tâches fixées par les autorités de tutelle, le Conseil d'Administration et le Comité Directeur.

Il gère l'établissement au sens plein du terme et en est responsable devant les autorités judiciaires ;

il prépare les budgets, bilans, comptes d'exploitation, programmes d'activités et tous les documents nécessaires à la bonne marche de la société. Ces derniers sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration ;

. le profil du Directeur Général

Il s'agira d'un ingénieur-agronome doté d'une forte personnalité, ayant déjà assumé une fonction de direction. Son expérience d'homme de terrain sera supérieure à cinq ans.

b) la Direction Administrative

- . les tâches : elle assure la gestion administrative de l'organisme et dans ce cadre, effectue la liaison avec les tiers et administrations (nationales, régionales et locales). Le responsable administratif assure l'intérim du Directeur Général.

La Direction comprend une cellule administrative propre (relations avec l'extérieur) et une cellule comptable.

- . la cellule comptable : elle sera dirigée par un comptable d'Etat, nommé par décret. Il aura la qualité de comptable public et, à ce titre, il assurera les relations avec l'Agent Comptable central des établissements publics. Il sera chargé de contrôler les comptables et les comptabilités des divers projets. Par ailleurs, il anime et dirige la direction financière et commerciale de la société ;
- . le profil de l'Agent Comptable : il s'agira d'un homme d'âge mûr, licencié en droit ou sciences économiques, muni d'un diplôme d'études comptables supérieures (D.E.C.S).
- . le profil de l'administrateur : ancien élève de l'E.N.A, il doit connaître le monde rural, avoir une personnalité et une autorité suffisante pour persuader et animer.

c) les Directions Techniques : ce sont :

- . la Direction agro-socio-économique
- . la Direction vulgarisation - formation
- . la Direction animation et de la coopération
- . la Direction des Aménagements du Génie Rural.
- . la Direction Financière et Commerciale

. la Direction agro-socio-économique : à court terme, il s'agit pour cette Direction de constituer une cellule d'évaluation permanente, avec la mise en place rapide d'une banque régionale de données. A plus long terme, la Direction devrait pouvoir participer à l'élaboration d'une véritable politique régionale de la recherche agro-socio-économique, ce qui suppose un plan et donc des arbitrages entre priorités.

La mise en place d'une banque régionale de données démographiques et agro-socio-économiques à tous les niveaux (région, département, village, exploitation) implique études et relevés systématiques. Nous citerons entre autres :

- . statistiques démographiques
- . statistiques socio-économiques de production et de consommation
- . enquête permanente sur la structure des exploitations et de leurs budgets/consommations ;
- . étude et mise à jour de la formation des prix :
 - . prix des productions végétales et animales
 - . prix des produits industriels
 - . coût des transports
- . étude économique régionale
- . définition des thèmes de recherches agronomiques
 - . essai variétal
 - . stabilisation des cultures : intensification ou extension (critères, modes et moyens)

. la Direction de la Formation et Vulgarisation

Ses tâches sont les suivantes :

- . diffusion des thèmes et des supports de vulgarisation définis conjointement avec les autres directions et les producteurs ;
- . choix et formation des encadreurs ;
- . programmation de la formation de tous les cadres et techniciens de la société et des projets ;
- . suivi de l'entretien (matériel, animaux de trait) ;
- . suivi et intégration des expériences particulières (paysans et artisans pilotes, champs d'amélioration foncière, etc..).

. la Direction de l'Animation et de la Coopération

- . définition et élaboration de l'information destinée à l'approche des producteurs ;
- . définition et choix des groupements (pré-coopératifs, coopératifs, unions et fédérations de coopératives) ;
- . mise en place d'une méthodologie du recrutement : propagande et support de la propagande ;
- . choix et formation des animateurs : action coopérative ;
- . enquête permanente sur l'évolution de la coopération.

. la Direction Financière et Commerciale

Elle comprendra deux (2) sous-directions :

- . la sous-direction financière et comptable
 - . la sous-direction commerciale
- . la sous-direction financière et comptable :
- . placée comme toute la Direction Financière et Commerciale sous l'autorité de l'Agent Comptable, elle sera animée par un responsable financier désigné par le directeur général ;
 - . la sous-direction définit et gère le crédit accordé aux producteurs. Elle établit les dossiers de crédit, en relation avec les autres directions et les partenaires de la société. Elle étudiera le patrimoine des producteurs afin d'accroître leurs capacités d'endettement et d'élargir le champ des garanties aux dossiers bancables. Il s'agit en fait d'assurer un dialogue fructueux entre banquiers et exploitants, ce qui devrait faciliter la restructuration des unités de production ;
 - . elle établit les divers tableaux de bord (clignotants de gestion) en partant de la comptabilité analytique de tous les projets ;
 - . elle procède au suivi permanent des implications financières de toutes les actions.
- . la sous-direction commerciale :
- . pendant la phase de démarrage et de coordination, elle assurera l'approvisionnement en facteurs de production, en relation avec la Direction Formation Vulgarisation et Coopération ;

- . elle étudiera tous les phénomènes de commercialisation, notamment la distribution régionale et nationale des productions animales et végétales (circuits, modes, etc..) ;
- . elle devra se charger de "suivre" et de promouvoir les productions de Casamance. Elle pourra dans ce cadre mettre en place un réseau d'information pour améliorer des études de marchés permanentes produit par produit ;
- . pour la phase de croisière, en relation avec la Direction agro-socio-économique, elle définira plusieurs modèles de marketing.

. la Direction des Aménagements et du Génie Rural : elle devra :

- . effectuer l'inventaire permanent des ressources et besoins locaux en terre et eau ;
- . définir une politique et des programmes d'aménagement (avec des sites et des échéances de mise en oeuvre) ;
- . définir une politique et des programmes d'actions agro-pédagogiques ;
- . contrôler l'entretien des aménagements, pistes, puits, etc..

3 - LE PERSONNEL

a) le personnel d'encadrement

- . Direction agro-socio-économique

- . 1 agronome
 - . 1 agro-économiste ou un économiste de développement
 - . 1 sociologue
 - . 2 I.T.A + assistants sortant de l' E.N.E.A (I. U. T)
- . Direction Formation/Vulgarisation
- . 1 agro-sociologue
 - . 1 spécialiste Formation
 - . 2 adjoints I.T.A
- . Direction Animation/Coopération
- . 2 spécialistes Animation/Coopération sortants de l'ENEA
 - . 2 adjoints
- . Direction Financière et Commerciale
- . 1 comptable financier licencié + D.E.C.S
 - . 1 cadre commercial de formation type Sup. de Co.
 - . 2 adjoints (1 comptable - 1 ENEA) I. U. T
- . Direction des Aménagements
- . 1 ingénieur du Génie Rural
 - . 1 ingénieur des Travaux Ruraux
- b) Autre personnel
- Secrétariat de la Direction Générale
- . 1 secrétaire de direction
 - . 1 dactylo
- . Secrétariat de l'administrateur
- . 1 secrétaire confirmé(e)
- . Secrétariat de l'Agent Comptable
- . 1 secrétaire-comptable confirmé(e)

Pool dactylographique : 10 dactylos

Chauffeurs

- . 1 chauffeur pour le Directeur Général
- . 1 chauffeur pour l'Administrateur
- . 1 chauffeur pour l'Agent Comptable
- . 5 chauffeurs pour les tournées

Plantons-courriers : 3

Entretien-gardiennage : 5 manoeuvres + 1 gardien

4 - BATIMENTS - LOGEMENTS - MOBILIER - VEHICULES

. le bâtiment : les bureaux équipés

La nouvelle société habitera les actifs immobiliers des projets (F.E.D et Banque Mondiale). Leur dispersion entraînera la construction de nouveaux locaux pour loger toutes les Directions :

<u>Bureaux</u>	<u>Nombre de pièces</u>
. Directeur général	3
. Administrateur	2
. Agent Comptable	2
. Direction techniques service	15
. Service mécanographique	3
. Service comptabilité	3
. Salle de conférence	1

Logements équipés

- . logement du Directeur général
- . logement de l'Administrateur
- . logement de l'Agent Comptable

- . véhicules de fonction
- 3 véhicules de tourisme (D. G, Ad. A.C)
- . matériel et fournitures de bureaux
- . entretien
- . téléphone
- . eau , électricité
- . divers

5 - RELATIONS EXTERIEURES

On examine ici sur quelles bases établir les relations de ce nouvel organisme aux principaux services ou aux institutions qui concourent au développement de la région.

a) relations avec l'administration régionale

Le Gouverneur est membre du Conseil d'Administration. Le nouvel organisme sera aussi représenté au Comité Régional de Développement, afin de mieux intégrer toutes informations, faits ou doléances émanant des services et groupements représentés. Au niveau départemental, il participera aux réunions du C.D.D. (1)

b) relations avec les directions régionales de l'Agriculture, de l'Elevage et des Eaux et Forêts

- . Relation avec la Direction Régionale de l'Agriculture :

Le rôle premier de la Direction Régionale de l'Agriculture sera de contribuer à l'amélioration des résultats acquis par la nouvelle structure. Elle veillera à l'exécution des directives nationales :

(1) Comité Départemental de Développement.

- . directives en matière d'application des résultats de la Recherche
- . directives du Plan

En phase de croisière, les personnels des services de l'Agriculture à tous les niveaux seront détachés à la nouvelle société qui se chargera progressivement de leur intégration (au niveau du secteur et des C.E.R).

En phase de démarrage, tous les partenaires détermineront les modalités d'affectation du personnel fonctionnaire à la nouvelle structure. Les modalités seront fixées par décret.

- . relations avec les services de l'Elevage

Les deux organismes définiront conjointement avec les producteurs les modalités d'application des thèmes d'intégration, notamment la formation des encadreurs polyvalents pour le suivi, l'entretien et l'alimentation rationnelle de tous les animaux existants sur l'exploitation.

A chaque niveau, le souci permanent de valoriser toutes les actions entreprises de production sera prioritaire. Il s'agira de :

- . définir le ou les modes de collecte et de stockage des divers sous-produits agricoles (pailles d'abord) ;
- . concevoir et développer l'emboûche paysanne avec l'appui de la Direction Financière et Commerciale ;
- . définir une politique de promotion des sous-produits de la région : lait, cuirs et peaux.

. relations avec le Service des Eaux et Forêts

La collaboration s'organisera autour du maintien de l'équilibre écologique dans toutes les zones considérées.

Les aménagements et/ou les extensions éventuelles de superficies, les problèmes d'érosion seront étudiés conjointement.

c) relations avec l'Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement (O.N.C.A.D)

L'Office occupe de par ses prérogatives une position dominante. Les liens à créer entre les deux organismes seront fixés par conventions. Elles porteront d'abord sur l'approvisionnement en facteurs de production et sur la commercialisation de certaines productions végétales.

. facteurs de production

Il est incontestable que la mise en place des facteurs de production par l' O.N.C.A.D se traduit actuellement par des retards chroniques. L'importance de ce service comme la gravité de ses insuffisances font que l'ONCAD pourrait en ce domaine déléguer au nouvel organisme tout ou partie de ses responsabilités. Le nouvel organisme jouerait alors le rôle d'une centrale d'achat. Connaissant bien ses aires d'intervention, il organisera l'implantation de ses magasins de manière à ne plus avoir comme problème que la gestion de ses stocks.

Dans la mesure où l'office garderait son rôle de premier vendeur, les modalités de paiement ne subiront qu'une simple translation.

. la commercialisation des produits végétaux

Sauf avis contraire des autorités sénégalaises, l'office gardera le monopole de la commercialisation de l'arachide.

Le nouvel organisme pourra organiser le secteur céréalier.

En dehors des opérations de récupération des dettes contractées par les producteurs, le département chargé de la commercialisation sera doté de moyens humains et matériels pour asseoir le noyau d'un marché régional des céréales, destiné à jouer un rôle national. L'organisme régional devra à cette fin définir une politique commerciale hardie (1). L'organisation du marché des grains permettra à la nouvelle structure d'affirmer sa vocation commerciale et d'entrevoir correctement la deuxième phase : la transformation industrielle des principales productions végétales et animales.

d) les relations avec le B.N.D.S

Les diverses institutions étudieront ensemble, avec l'appui de l'ONCAD, la définition de nouveaux critères permettant de préciser la capacité d'endettement réel des producteurs et des groupements de producteurs. Elle devra être déterminée en fonction de leur patrimoine mais aussi de l'ensemble de leurs activités productrices.

Les autorités seront alors mieux en mesure de définir les objectifs (nationaux et régionaux) du développement rural, et non plus seulement agricoles.

De manière générale une meilleure connaissance du crédit moderne facilitera au sein du monde rural un processus d'accumulation favorable à l'éclosion

(1) voir en annexe le détail de cette politique

de forces productives nouvelles. Cela se traduira par une transformation qualitative de l'exploitation agricole, au centre duquel un "décideur" autonome peut entamer un dialogue responsable avec les services qui concourent à la réalisation de son bien-être.

e) relations avec les paysans

L'expérience de ces dix dernières années d'intervention nous enseigne que les producteurs ont accepté de participer chaque fois que les objectifs leur ont été clairement présentés.

La mise en valeur d'une région entière implique la prise en compte de tous les facteurs agro-socio-économiques et politiques. L'action engagée combine tous ces facteurs afin de dégager un surplus qui satisfasse les besoins régionaux et contribue pour partie à l'effort national.

Aussi l'organisme régional doit-il conduire une politique hardie d'encadrement et ce à deux niveaux

. au niveau de l'information

La production paysanne restant primordiale, il importe de mieux informer les producteurs directs. L'information portera sur le développement des autres secteurs de la région et du pays. Une fois ce cadre fixé un respect mutuel doit s'instaurer entre la nouvelle société et les producteurs, ce qui facilitera le passage de toutes les informations utiles ainsi élaborées. La transparence sera la règle du jeu.

. au niveau de la participation des producteurs

La représentation des producteurs aux organes de délibération du nouvel organisme s'avère une nécessité. On étudiera concrètement les modalités de cette représentation des producteurs à ces instances.

De même, il s'avère impérieux de procéder à l'organisation des groupements de producteurs en coopératives ou autres formes. Cela n'ira pas sans conflits.

La gestion des groupements et coopératives sera suivie avec attention par la Direction de l'Animation et de la Coopération.

Il faut poser le problème de la relève des projets pour les groupements de producteurs. Une enquête sur l'impact des structures coopératives actuelles du monde paysan indiquera la voie à suivre quant à la définition de nouvelles formes de regroupement (union de coopératives, fédération de coopératives, etc..) et des structures juridiques et bancaires qui seraient nécessaires à leur développement.

- A N N E X E S -

Annexe n° 1

Sources d'informations statistiques

Annexe n° 2

Action commerciale

Annexe n° 3

Origine du personnel d'encadrement

Annexe n° 4

Action "Bananes et productions fruitières et maraîchères"

Annexe n° 5

Evolution de la capacité d'endettement des coopératives de la Casamance

Annexe n° 6

Détail des coûts unitaires

Annexe n° 7

Facteurs de production distribués dans la région de Casamance.

Annexe n° 8

Action Production de Viande et embouche paysanne

SOURCES D'INFORMATIONS STATISTIQUES

- 1° - Tous les tableaux statistiques qui figurent dans ce rapport ont été extraits directement des rapports trimestriels et annuels des sociétés d'intervention.

Certains ont été reconstitués par le BARA à partir de statistiques éparses contenues dans ces mêmes rapports.

- 2° - Trois sources essentielles ont permis de confectionner les tableaux insérés dans la deuxième partie du présent rapport.

Ce sont :

- . la Direction Générale de la Production Agricole
- . l'ONCAD Dakar et Ziguinchor
- . les sociétés d'intervention

- 3° - Pour nos projections, surtout celles relatives aux objectifs de commercialisation, nous avons tenu compte des remarques et suggestions de toutes les personnes compétentes en la matière, sénégalaises et/ou étrangères.

Objectifs de production - Basse Casamance -

Période	Riz			Arachrinde			Mil-sorgho		
	S Ha	R t/ha	P t	S Ha	Rdt t/ha	P t	S ha	R t/ha	P t
1	13.870	2,3	31901	7.336	1,5	11004	2524	1,2	3028
2	15.118	2,3	34471	7850	1,5	11775	2587	1,2	3104
3	16.479	2,4	39550	8399	1,5	12598	2652	1,2	3182
4	17962	2,5	44905	8986	1,5	13479	2718	1,2	3261
5	20.127	2,5	50387	9616	1,5	14424	2786	1,3	3621
6	21.737	2,7	58690	10289	1,5	15433	2855	1,3	3711
7	23.476	3,	70428	11009	2,00	22088	2927	1,4	4098
8	25.355	3,	76065	11781	2,00	23562	3000	1,4	4200
9	27.784	3,5	97.244	12.607	2,00	25214	3074	1,4	4303
10	29.525	3,7	109427	13.489	2,00	26978	3.136	1,4	4390

Objectifs de production - Moyenne Casamance

///	Riz			Arachide			Maïs		
	S _{Ha}	R _{t/ha}	P _t	S _{ha}	R _{t/ha}	P _{Ha}	S _{Ha}	R _{t/ha}	P _t
1	11686	2,4	28046	7972	1,5	11958	1024	2,4	2457
2	13.088	2,4	31412	8092	1,5	12138	1173	2,4	2815
3	14659	2,4	35181	8213	1,5	12319	1343	11	3223
4	16448	2,5	41045	8337	1,5	12505	1538	11	3691
5	18388	2,5	45970	8462	1,6	13539	1761	11	4226
6	20595	2,7	55606	8588	1,6	13740	2016	11	4838
7	23.066	2,7	62278	8718	2,00	17436	2309	2,5	5772
8	25835	3,00	77505	8848	2,00	17696	2644	2,5	6610
9	28936	3,00	86808	8980	2,00	17960	3028	2,5	7570
10	32409	3,00	97.227	9070	2,00	18140	3467	2,5	8667

Objectifs de production - Moyenne Casamance

mP - sorgho

F	S Ha	R t/ha	P t
1	8565	1,2	10248
2	8873	1,2	10647
3	9192	1,2	11030.
4	9523	1,2	11427
5	9866	1,3	12825.
6	10221	1,3	13287.
7	10589	1,4	14824
8	10971	1,4	15359.
9	11368	1,4	15915
10	11.776	1,4	16.486

Objectifs de production - Haute Casamance -

///	Riz			Arachide			Maïs		
	S _{ha}	R _{t/ha}	P _t	S _{ha}	R _{t/ha}	P _t	S _{ha}	R _{t/ha}	P _t
1	5102	2,100	10714	19536	1,5	29304	2515	2,5	6287
2	5484	2,200	12065	20220	1,5	30330	2590	2,5	6475
3	5895	2,200	13558	20928	1,5	31392	2668		6670
4	6338	2,500	15845	21660	1,5	32490	2748		6870
5	6813	2,500	17032	22419	1,5	33628	2830		7075
6	7324	2,500	18210	23203	2,0	46406	2915		7287
7	7874	2,700	21260	24015	2,0	48020	3003		7507
8	8464	2,700	22852	24856	2,0	49712	3093		7732
9	9092	2,700	24564	25726	2,0	51452	3186		7965
10	9780	2,700	26406	26626	2,	53252	3282		8205

Objectifs de production - Haute Casamance -

N°	COTON			MIL-DORGH		
	S	R	P	S	R	P
1	18.000	1,320	24660	10911	1,2	13093
2	20.088	1,450	29127	11401	1,2	13681
3	21795	1,450	31602	11915	"	14298
4	23475	1,450	34038	12451	"	14941
5	25116	1,450	36418	13011	1,3	16914
6	26874	1,450	38967	13597	"	17676
7	28755	1,450	41695	14208	1,4	19891
8	30768	1,450	44613	14848	1,4	20787
9	32922	1,450	47736	15516	1,5	23274
10	35226	1,450	51077	16215	1,5	24322

Basse Casamance - Evolution des superficies - échéance decennale -

Superficie ha	Période							
	1	2	3	4	5	6	7	8
<u>Riz (confondu)</u>								
S totale	43575	45972	48500	51168	53982	56951	60084	63388
S encadree	13.870	15118	16479	17962	20127	21737	23476	25355
<u>Arachide</u>								
S totale	24187	24871	25568	26280	27005	27745	28500	29270
S encadree	7.336	7850	8399	8986	9616	10289	11009	11781
<u>maïs</u>								
S totale	10121	10321	1052	1073	1095	1117	1139	1162
S encadree	1012	1032	1052	1073	1095	1117	1139	1162
<u>mil - sorgho</u>								
S totale	25242	25873	26520	27183	27863	28559	29273	30000
S encadree	25241	2587	2652	2718	2786	2855	2927	3000

Moyenne Casamance

	1	2	3	4	5	6	7	8
<u>Riz</u>								
Surface Totale	18954	20849	22934	25228	27750	30525	33528	36936
Surface à encadrer	11.686	13.088	14.659	16418	18388	20595	23.066	25835
<u>Arachide</u>								
Surface Totale	39864	40462	41069	41685	42310	42944	43589	44248
Surface à encadrer	7922	8092	8213	8357	8462	8588	8718	8848
<u>Mais</u>								
Surface Totale	5123	5867	6717	7691	8806	10.093	11545	13220
Surface : Encadrer	1024	1123	1343	1538	1761	2016	2309	2644
<u>Mil-sorgho</u>								
Surface Totale	28550	29527	30642	31745	32888	34022	35299	36570
Surface : Encadrer	8565	8873	9192	9523	9866	10221	10589	10971

Haute Casamance - Kolda Velingara -

	1	2	3	4	5	6	7	8
<u>Riz</u> 7,5								
Surf. Totale	12757	13714	14742	15848	17036	18314	19688	21164
Surf. Encadrer	5102	5484	5895	6338	6813	7324	7874	8464
* <u>Arachide</u>	65123	67402	69761	72204	74730	77345	80053	82855
Surf. Totale	19536	20220	20928	21660	22419	23203	24015	24856
Surf. encadrer								
<u>Maïs</u>								
Surface Totale	8384	8625	8895	9161	9436	9719	10011	10311
Surface Encadrer	2515	2590	2668	2748	2830	2917	3003	3093
<u>Mil-sorgho</u>								
Surface Totale	36370	38006	39717	41504	43372	45323	47363	49494
Surf. Encadrer	10911	11401	11915	12451	13011	13597	14208	14848
* <u>Coïon.</u>	18.000	20.088	21795	23475	25116	26874	28755	30768
Surf. Encadrer								

STATISTIQUES

relatives aux superficies et aux productions

Région de CASAMANCE

qui ont servi de base de calcul des superficies à encadrer

Source : M D R H - D.G.P.A

Département de VELINGARA

Evolution de la production

ANNÉES	Arachide		Coton		Mil/Sorgho		Riz		Maïs	
	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P
1960	19 983	17 386	-	-	11 000	9 900	1 100	990	2 720	2 176
1961	22 200	20 000	-	-	12 000	9 600	900	810	2 800	2 240
1962	14 965	15 511	-	-	10 700	10 051	1 138	1 023	2 730	2 184
1963	15 526	13 973	-	-	9 774	7 628	1 150	1 265	197	115
1964	15 656	15 656	-	-	15 000	9 750	2 332	2 799	1 757	1 142
1965	17 000	17 850	-	-	20 000	16 000	3 000	3 600	5 000	3 250
1966	13 228	13 228	-	-	11 081	9 159	1 350	1 687	2 031	1 320
1967	18 540	20 390	565	663,9	25 200	23 205	4 800	6 000	8 040	30 440
1968	16 420	16 420	1 238	1 924	24 860	21 339	2 550	1 275	4 160	2 912
1969	18 000	14 700	1 777,5	2 681	28 599	35 506	3 178	5 871	4 134	4 266
1970	13 866	16 438	2 939	4 324	28 814	32 342	4 171	3 272	25 159	18 549
1971	16 855	18 140	4 979	6 850	21 555	22 905	1 580,7	2 286	2 540	1 870
1972	16 175	19 700	5 639	8 376	18 707	19 981	1 526	1 373	3 522	2 501
1973	13 220	13 608	9 291	13 287	20 097	21 852	2 173	2 604	3 485	3 335
1974	12 225	12 212	10 900	11 892	22 300	24 267	2 640	2 957	3 170	3 687
1975	13 271	12 740	10 995	11 545	17 479	19 446	2 695	3 881	3 968	4 614

P = en tonnes

S = en ha

Evolution de la ProductionRégion : Département de KOLDA

ANNEES	Arachide		Coton		Mil/Sorgho		Riz		Maïs	
	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P
1960	20 190	15 545	-	-	17 000	17 000	5 700	5 700	3 950	3 160
1961	25 500	23 000	-	-	18 000	14 400	4 800	4 800	4 000	3 600
1962	21 000	25 200	-	-	13 997	14 159	4 782	5 370	2 289	2 150
1963	23 477	29 117	-	-	17 551	18 738	4 276	4 721	2 769	2 543
1964	19 403	23 647	-	-	15 375	15 375	7 914	8 317	2 291	1 832
1965	21 000	25 200	-	-	16 000	13 600	6 000	6 000	2 800	2 240
1966	27 451	32 904	-	-	19 655	20 923	8 493	9 706	4 443	3 775
1967	29 905	35 885	-	-	20 376	22 267	9 513	10 722	5 698	6 070
1968	23 149	24 531	-	-	19 415	18 500	11 781	10 252	4 713	4 068
1969	27 500	21 600	-	-	22 484	22 175	12 842	10 724	4 733	4 924
1970	26 834	26 055	199	287	24 400	18 219	12 908	8 180	4 427	2 150
1971	31 910	36 030	838	1 048	23 810	20 820	13 160	15 815	4 770	2 905
1972	25 917	32 181	1 160	1 517	31 578	24 075	6 775	2 987	5 424	3 693
1973	24 441	35 027	2 169	3 356	18 828	14 485	6 780	6 108	3 736	2 448
1974	40 371	49 413	4 621	4 925	20 524	16 615	8 518	9 240	3 257	3 258
1975	49 650	48 084	5 662	6 445	23 325	19 235	9 712	11 665	4 172	3 308

P = en tonnes

S = en ha

Département de SEDHIOU

Evolution de la production

ANNEES	Arachide		Coton		Mil/Sorgho		Riz		Maïs	
	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P
1960	44 330	43 000	-	-	22 300	17 840	9 000	10 800	3 500	4 200
1961	43 000	43 000	-	-	27 000	21 600	9 000	10 800	3 600	4 320
1962	35 441	42 530	-	-	29 321	26 390	8 814	10 577	3 517	4 220
1963	37 095	44 514	-	-	36 650	27 832	15 786	22 857	8 033	7 102
1964	28 389	42 077	-	-	41 171	33 256	14 371	19 939	11 172	11 097
1965	40 000	48 000	-	-	45 000	38 250	16 000	22 400	12 000	11 400
1966	36 830	51 562	-	-	37 093	34 552	18 400	27 601	13 345	13 011
1967	42 183	58 282	-	-	55 410	51 736	24 962	37 763	17 375	16 673
1968	40 461	35 278	-	-	50 567	33 733	20 158	16 924	11 125	8 263
1969	44 000	37 600	-	-	44 980	42 437	26 561	38 379	16 581	15 903
1970	42 520	39 107	-	-	13 176	9 508	25 104	21 598	12 123	9 581
1971	41 100	41 150	-	-	30 815	28 733	22 255	25 250	9 795	9 065
1972	28 592	33 000	-	-	20 068	17 131	14 617	15 650	2 942	2 941
1973	40 633	49 438	48	52	27 645	27 778	10 108	19 976	3 478	5 981
1974	39 640	52 389	208	228	27 089	31 330	15 524	31 623	5 526	6 895
1975	39 275	49 836	?	?	27 558	27 433	17 231	32 237	4 475	5 788

P = en tonnes

S = en ha

Evolution de la productionDépartement de BIGNONA

ANNÉES	Arachide		Coton		Mil & Sorgho		Riz		Maïs	
	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P
1960	25 653	24 883	-	-	19 100	15 280	21 400	27 820	2 320	2 888
1961	28 900	26 000	-	-	21 000	14 700	22 000	26 400	2 400	2 160
1962	31 600	30 020	-	-	21 000	15 750	24 500	31 850	2 600	2 340
1963	25 680	29 680	-	-	20 000	16 300	21 450	30 750	1 850	1 600
1964	30 850	31 785	-	-	27 100	21 680	26 460	38 466	1 750	1 517
1965	30 000	31 500	-	-	26 000	22 800	26 500	37 100	1 750	1 487
1966	32 653	19 771	-	-	15 293	8 353	20 418	26 098	1 392	1 196
1967	32 782	26 860	-	-	18 292	12 890	20 891	27 104	1 789	1 454
1968	27 433	22 254	-	-	12 489	9 920	9 924	7 358	1 491	1 192
1969	21 000	13 600	-	-	17 106	13 330	21 435	40 913	1 404	1 003
1970	23 802	24 154	-	-	14 878	11 081	19 426	22 757	776	196
1971	27 350	24 705	-	-	12 945	12 175	17 370	16 935	1 000	935
1972	19 677	18 155	-	-	16 052	11 056	5 421	3 009	513	303
1973	24 093	17 099	-	-	20 076	12 286	18 023	9 423	2 463	1 302
1974	22 592	24 666	-	-	21 016	26 276	17 034	25 138	2 390	1 753
1975	24 291	26 308	-	-	20 469	14 741	22 919	33 232	664	300

P = en tonnes

S = en ha

MDRH - DGPA

Direction des Actions et Programmes

Département de Ziguinchor

Estimation de production

ANNEES	Arachide		Coton		Mil/Sorgho		Riz		Maïs	
	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P
1960	12 478	10 855	-	-	2 850	1 995	4 600	5 060	800	64
1961	5 700	5 200	-	-	2 500	1 625	4 600	5 060	900	72
1962	6 500	6 175	-	-	2 650	1 855	5 500	6 050	1 100	88
1963	6 810	6 469	-	-	2 758	1 932	5 441	5 985	961	76
1964	7 516	7 131	-	-	4 018	3 512	5 662	6 228	780	62
1965	8 800	8 360	-	-	5 000	3 500	6 500	7 150	1 000	80
1966	9 623	8 224	-	-	4 906	2 987	7 784	7 784	708	56
1967	10 964	8 271	-	-	5 868	3 950	8 545	8 289	724	58
1968	5 177	3 883	-	-	5 473	4 353	6 545	5 146	207	16
1969	6 100	3 300	-	-	7 893	7 863	9 266	12 444	2 758	2 06
1970	6 100	6 450	-	-	7 740	7 239	9 003	9 713	2 353	1 52
1971	7 060	8 375	-	-	6 050	5 850	6 650	7 925	1 710	1 45
1972	8 238	10 239	-	-	8 326	2 494	4 784	3 565	614	73
1973	3 975	4 387	-	-	12 611	11 963	8 602	7 186	906	86
1974	4 978	5 374	-	-	4 384	3 358	8 012	10 107	950	80
1975	6 060	6 031	-	-	3 494	2 584	9 632	11 739	328	26

P = en tonnes

S = en ha

Evolution de la Production

ANNEES	Arachide		Coton		Mil/Sorgho		Riz		Maïs	
	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P
1960	1 297	1 128	-	-	120	72	10 700	11 700	15	12
1961	700	800	-	-	100	60	11 000	12 100	17	12
1962	735	662	-	-	100	60	11 000	12 100	17	13
1963	1 612	1 209	-	-	32	22	9 545	11 901	-	-
1964	1 876	1 527	-	-	202	141	11 195	13 434	35	24
1965	1 800	1 440	-	-	400	260	10 000	12 000	35	21
1966	1 461	1 120	-	-	283	52,5	8 903	9 340	35	24,5
1967	1 461	1 169	-	-	-	-	9 545	8 289	38	26
1968	946,2	1 135,4	-	-	189	143,5	3 469,5	2 060	-	-
1969	1 450	900	-	-	156	104	11 306	13 289	-	-
1970	1 600	2 076	-	-	55	25	3 899	2 966	-	-
1971	890	715	-	-	40	26	4 330	5 000	25	20
1972	1 041	987	-	-	51	34	1 829	1 077	3	2
1973	1 000	800	-	-	92	74	4 051	2 857	2	1,4
1974	2 013	2 013	-	-	179	143	12 043	7 295	4	3
1975	3 166	3 166	-	-	TR	TR	8 753	6 734	-	-

P = en tonnes

S = en ha

STATISTIQUES
DE COMMERCIALISATION

qui ont servi à déterminer les taux de commercialisation

Source : ONCAD

PRODUCTION ET COMMERCIALISATION MIL (1961 à 1975)

ANNEES	PERIX	LIBELLE	CASAMANCE	DIOURBEL	FLEUVE	S/ORIENTAL	SINE/SALOU	THIES	TOTAL
1960/61	19,12 F	Production Commercialisation % Commercialisation	62.000 T - -	55.000 T - -	39.000 T - -	35.000 T - -	157.000 T - -	44.000 T - -	392.000 T - -
1961/62	19,12 F	Production Commercialisation % Commercialisation	62.000 T 581 T 0,9 %	86.000 T 4.639 T 5,4 %	52.000 T 651 T 1,2 %	40.000 T 273 T 0,68 %	128.000 T 5.127 T 4 %	45.000 T 1.333 T 3,6 %	413.000 T 12.604 T 3 %
1962/63	19,12 F	Production Commercialisation % Commercialisation	68.000 T 222 T 4,3 %	77.000 T 3.628 T 4,7 %	55.000 T 1.124 T 2,04 %	35.000 T 504 T 1 %	142.000 T 5.714 T 4 %	47.000 T 1.661 T 3,6 %	424.000 T 12.853 T 3 %
1963/64	19,12 F	Production Commercialisation % Commercialisation	72.000 T 895 T 1,3 %	120.000 T 3.931 T 3 %	39.000 T 247 T 0,60%	38.000 T 734 T 1,9 %	157.000 T 7.000 T 4,4 %	51.000 T 1.200 T 2,3 %	477.000 T 14.007 T 2,9 %
1964/65	19,12 F	Production Commercialisation % Commercialisation	84.000 T 308 T 0,3 %	125.000 T 1.490 T 1 %	65.000 T 1.139 T 1 %	42.000 T 1.047 T 2,4 %	173.000 T 4.585 T 2,6 %	43.000 T 213 T 0,5 %	532.000 T 7.782 T 1,65 %
1965/66	20 F	Production Commercialisation % Commercialisation	94.000 T 2.771 T 2,9 %	123.000 T 6 900 T 5 %	53.000 T 1.240 T 2 %	47.000 T 6.240 T 13 %	184.000 T 7.384 T 4 %	53.000 T 2.055 T 3,8 %	554.000 T 26.590 T 4,7 %
1966/67		Production Commercialisation % Commercialisation	76.000 T - -	54.000 T - -	53.000 T 472 T 0,89%	50.000 T 3.749 T 7,5 %	148.000 T - -	42.000 T - -	423.000 T 4.221 T 1 %
1967/68	118 Frs Fleuve 117 autres Régions	Production Commercialisation % Commercialisation	114.000 T - -	158.000 T - -	73.000 T 1.228 T 1,6 %	53.000 T 929 T 1,7 %	188.000 T - -	68.000 T - -	654.000 T 2.157 T 0,3 %
1968/69	118 Francs Fleuve 117 F. Au- tres rég.	Production Commercialisation % Commercialisation	88.000 T 498 T 0,5 %	79.000 T - -	38.000 T 39 T 0,1 %	45.000 T 1.446 T 3 %	155.000 T - -	45.000 T - -	450.000 T 1.983 T 0,44 %
1969/70	118 F. Fleuve 117 F. Autres régions	Production Commercialisation % Commercialisation	121.000 T 11.327 T 1,09 %	98.000 T 2.210 T 2,25 %	64.000 T 1.444 T 2,25 %	69.000 T 3.662 T 5,3 %	204.000 T 1.445 T 0,7 %	77.000 T 384 T 0,49 %	633.000 T 10.472 T 1,65 %

1970/71	18 F. Fleuve 17 F. autres Régions	Production Commercialisation % Commercialisation	100.316 T 231 T 0,4 %	54.320 T - -	29.030 T 100 T 0,3 %	30.644 T 15 T 0,04 %	133.510 T - -	53.360 T - -	420.211 T 346 T 0,8 %
1971/72	18 F. Fleuve 17 F. au- tres Rég.	Production Commercialisation % commercialisation	90.509 T 146 T 0,16 %	108.655 T 171 T 0,15 %	49.354 T 217 T 0,43 %	54.852 T 1.561 T 2,84 %	197.584 T 756 T 0,37 %	81.013 T 15 T 0,01 %	582.713 T 2.866 T 0,4 %
1972/73		Production Commercialisation % Commercialisation							21 T
1973/74	25 F/KG Toutes régions	Production Commercialisation % Commercialisation	619 T	17.224 T	313	122 T	6.395	5.052	29.969 T
1974/75	30 F/KG Toutes régions	Production Commercialisation % Commercialisation	853 T	10.082 T	7.035	1.111 T	15.225	1.663 T	35.969 T

DAKAR, le 3 M.II

PRODUCTION ET COMMERCIALISATION RIZ PADDY (1961 à 1975)

ANNEES	PRIX	LIBELLE	CASAMANCE	FLEUVE	S/ORIEN.	S/SALOUM	THIES	TOTAL	VALEUR
1960/61	-	Production	62.000 T	1.700 T	1.300 T	2.100 T	250 T	67.500 T	-
		Commercialisation	-	-	-	-	-	-	-
		% Commercialisation	-	-	-	-	-	-	-
1961/62	-	Production	60.000 T	17.500 T	1.400 T	3.800 T	350 T	83.000 T	-
		Commercialisation	-	-	-	-	-	-	-
		% Commercialisation	-	-	-	-	-	-	-
1962/63	-	Production	67.000 T	5 500 T.	1.200 T	2.800 T.	500 T.	77.000 T.	-
		Commercialisation	-	-	-	-	-	-	-
		% Commercialisation	-	-	-	-	-	-	-
1963/64	19 F	Production	77.000 T	23.000 T	1.300 T	3.800 T	450 T.	106.000 T	-
		Commercialisation	-	-	-	-	-	-	-
		% Commercialisation	-	-	-	-	-	-	-
1964/65	19F/KG	Production	81.000 T	22.000	1.400 T	4.900 T	550 T	110.000 T	2.090.000.000
		Commercialisation	228 T	2.945 T.	-	-	-	3.173 T	-
		% Commercialisation	0,28%	13 %	-	-	-	2,8 %	-
1965/66	21F/KG	Production	88.000 T	27.500 T	1.500 T	4.600 T	400 T	122.000 T	2.562.000.000
		Commercialisation	336 T	5.933 T	-	-	-	6.269 T	-
		% Commercialisation	0,38%	21 %	-	-	-	5 %	-
1966/67	21F/KG	Production	82.000 T	38.000 T	1.400 T	3.000 T	550 T.	125.500 T	2.625.500.000
		Commercialisation	231 T	9.411 T	-	-	-	9.642 T	-
		% Commercialisation	0,28%	25 %	-	-	-	7,6 %	-
1967/68	21F/KG	Production	101.000 T	31.000 T	1.800 T	2 800 T.	650 T	137.300 T	2.883.300.000
		Commercialisation	174 T	7.041 T	-	-	-	7.215 T	-
		% Commercialisation	0,17 %	23 %	-	-	-	5,2 %	-
1968/69	21F/KG	Production	43.000 T	12.000 T	2 600 T	19 T	600 T	58.219 T	1.222.599.000
		Commercialisation	38 T	-	-	-	-	38 T	-
		% Commercialisation	0,08%	-	-	-	-	0,61%	-
1969/70	21F/KG	Production	121.000 T	30.000 T	1.800 T	1 000 T	600 T	154.400 T	3.242.400.000
		Commercialisation	178 T	514 T	-	-	692 T	-	-
		% Commercialisation	0,14 %	1,71 %	-	-	-	0,4 %	-

544

1970/71	21F/KG	Production Commercialisation % Commercialisation	68.486 T 441 T 0,64 %	19.998 T 158 T 0,79%	1.417 T - -	235 T - -	388 T - -	90.445 T 599 T 0,66%	1.899.345.000 - -
1971/72	21F/KG	Production Commercialisation % Commercialisation	73.010 T 400T 0,55 %	(1)28085 T 253 0,90%	4.222 T - -	2.389 T - -	589 T - -	108.310 T 653 0,60 %	2.274.510.000 - -
1972/73	21F/KG	Production Commercialisation	244 T	98 T	85 T	-	-	-	8.788.720
1973/74	25F/KG Ttes Rég.	Commercialisation	803 T	153 T	49 T	-	-	1.006 T	25.629.723
1974/75	41,5F/KG Ttes Rég.	Commercialisation	2.464 T	254 T	894 T	-	-	3.612	149.924.850

DAKAR, le 3 MAI 1976

CAMPAGNE	CAP-VERT		CASAMANCE		DIOURBEL		FLEUVE		SENEGAL-ORIENTAL		SINE-SALOUM		THIES	
	Prix MOYEN	Tonnage com.	Prix moyen	Tonnage commercialisé	Prix moyen	Tonnage commercialisé	Prix moyen	Tonnage com.	Prix moyen	Tonnage commer.	Prix moyen	Tonnage Commercialisé	Prix moyen	Tonnage commercialisé
61/62.	22,45	2.655	18,68	104.428	20,97	222.161	20,70	1.965	19,27	39.805	21,06	358.192	21,60	130.486
62/63	22,45	1.838	18,87	103.505	21,05	162.698	20,74	749	19,42	41.512	21,08	356.358	21,67	98.954
63/64	22,45	1.904	19,00	96.030	21,00	202.092	20,75	3.075	20,95	37.319	21,10	351.720	21,65	113.965
64/65	22,45	1.417	19,03	115.493	20,96	177.394	20,73	4.291	19,54	36.989	21,09	429.853	21,65	101.344
65/66	22,51	1.050	19,82	106.627	21,60	242.907	21,26	4.063	20,20	33.398	21,55	474.119	22,43	130.553
66/67	22,69	564	19,02	92.524	20,72	107.429	20,70	1.874	19,77	35.452	21,01	450.285	22,47	92.670
67/68	18,442	1.457	16,598	84.942	17,565	238.237	17,565	5.708	16,607	24.692	17,971	346.550	18,442	132.157
68/69	18,442	403	16,598	82.365	17,565	111.166	17,565	882	16,607	14.313	17,791	328.148	18,442	86.015
69/70	18,442	231	16,598	67.848	17,565	139.530	17,565	1.700	16,598	16.365	17,971	281.749	18,442	85.272
70/71	19,442	60	17,600	84.412	19,442	64.053	19,442	525	17,600	4.168	19,442	229.217	19,442	64.883
71/72	23,10	644	23,10	93.746	23,10	163.270	23,10	387	23,10	17.353	23,10	338.191	23,10	133.769
72/73	23,10	-	23,10	87.028	23,10	46.703	23,10	-	23,10	18.725	23,10	264.398	23,10	12.810
73/74	25,50	237	25,50	83.903	25,50	72.402	25,50	339	25,50	1.928	25,50	208.594	25,50	59.848
74/75	41,50	649	41,50	90.165	41,50	155.474	41,50	785	41,50	26.362	41,50	254.839	41,50	109.257
		13.109		1.293.016		2.105.516		26.343		348.381		4.672.213		1.351.983

NOTA - 1°)- De 1961 à 1966 le prix moyen régional a été fixé en fonction de la distance du port d'embarquement (Différentiel de transport).

2°)- De 1967 à 1970 le prix moyen régional a été arrêté sur la base des données de la campagne 1965/1966.

3°)- Les prix contenus dans ce tableau sont arrêtés sans tenir compte de la marge de commercialisation : 1,70 Frs/kg jusqu'en 1966 - 1,10 frs/kg de 1967 à 1972 et 1,5 Frs/kg à partir de 1973.

196

ACTION COMMERCIALE

De la réussite de la commercialisation des céréales dépend la réalisation d'un programme de développement intégré.

Connaître et organiser les principaux marchés céréaliers constitue une tâche impérative.

Aussi nous apparaît-il indispensable de brosser les grandes lignes de l'action du département commercial.

L'exécution du projet de développement par voie paysannale entraîne une ponction sur les ressources disponibles de l'économie nationale.

Nous avons constaté que la maîtrise des nouvelles techniques culturales s'affirme.

Pour amplifier le mouvement et générer un surplus compensateur, l'action commerciale doit être hardie.

La politique commerciale s'inspirera de tout l'acquis national, et étranger. Les méthodes modernes d'investigation, de mesure, de contrôle, d'élargissement des marchés seront adaptées.

C'est dans cet esprit que nous proposons des taux assez élevés de commercialisation dans les différentes variantes.

Variante 1 - Evaluation du Cash-flow économique (en milliers de F. CFA)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Taux de Commercialisation du Riz ⁽¹⁾	1%	1,5%	2%	2,5%	3%	3,5%	4%	4,5%	5%	5,5%
Quantité de Riz commercialisée _(t)	706	1.170	1.765	2.545	3.399	4.641	6.158	7.939	10.430	12.818
Taux de Commercialisation du Maïs	0,5	1	2	2,5	2,5	3,	3,	3,5	4	5
Quantité de Maïs Commercialisée _(t)	43	92	197	264	282	363	398	501	621	843
Taux de Commercialisation Mil-S.	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5
Quantité de Mil-S. commercialisée _(t)	264	411	570	740	1.000	1.213	1.552	1.815	2.174	2.485
Produits Monétaires R-M-M-S ^(*) 1000 CFA	38.509	63.645	96.257	135.737	179.518	239.881	314.057	398.948	516.695	631.7
Produit Monétaire Total	2.487.552	2.881.257	3.084.650	3.295.504	3.534.366	4.247.403	4.794.251	5.116.130	5.485.296	5.864.5
Cash-flow Economique	714.763	1.060.636	1.191.262	1.351.880	1.496.509	2.083.790	2.619.981	2.849.465	3.130.524	3.370.6

⁽²⁾ Variante: les taux de Commercialisation de l'Arachide et du coton restent inchangés

(1) = Taux constatés, actuellement dans le cadre du Projet de SEDHIOL

(*) R.-M.-M.-S. = Riz. Maïs. Mil-Sorgho.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Taux de Commercialisation RIZ	3%	4	5	6	7	8	9	10	10	10
Quantité de Riz commercialisée	2.119	3.122	4.414	6.107	7.932	10.608	13.856	17.642	20.861	23.306
Taux de Commercialisation Maïs	3	3	4	4	5	5	6	6	7	7
Quantité de Maïs commercialisée	262	278	395	422	565	606	796	860	1.087	1.181
Taux de Commercialisation MIL-S	4	4	5	5	5	6	6	6	7	7
Quantité de MIL-S commercialisée	1.056	1.097	1.425	1.481	1.668	2.080	2.328	2.420	3.044	3.163
Produits Monétaires (R.N.P.S)	127.428	170.813	237.781	310.520	396.168	520.812	668.744	830.543	980.661	1.099.512
Produit monétaire Total	2.576.521	2.988.125	3.226.174	3.470.297	3.751.016	4.528.334	5.148.938	5.547.725	5.958.262	6.330.214
Depenses Totales	1.772.789	1.820.621	1.893.388	1.943.624	2.037.157	2.163.613	2.174.270	2.266.665	2.354.772	2.443.819
Cash-flow Eco.	803.732	1.167.504	1.332.786	1.526.673	1.713.859	2.364.721	2.974.668	3.281.060	3.603.490	3.886.442

Variante 3 - Evaluation du Cash-flow économique (en milliers de F. CFA)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Taux de commercialisation RIZ	5	7	9	11	13	15	17	19	21	23
Quantité de RIZ commercialisée	3533	5464	7946	11.197	14731	19890	26.174	33.520	43.809	53.603
Taux de commercialisation du Maïs	5	5	5	6	6	6	7	7	9	9
Quantité de Maïs commercialisée	437	464	494	633	678	727	929	1.003	1398	1518
Taux de commercialisation Mil. S.	5	5	6	6	7	7	8	8	9	9
Quantité de Mil. S commercialisée	1320	1371	1710	1777	2335	2427	3.105	3.227	3.914	4.067
Produits monétaires (P.M.M.S.)	199.329	281.806	395.879	536.975	701.726	920.055	1.207.241	1.517.980	1.977.433	2.392.07
Produit Monétaire Total	2.648.372	3.099.418	3.384.272	3.696.742	4.056.574	4.927.577	5.687.435	6.235.162	6.946.034	7.624.80
DEPENSES Totales	1772789	1820621	1893388	1943624	2037857	2163613	2174270	2266665	2354772	249381
Cash-flow économique	875583	1.278797	1490884	1753118	2018717	2.763264	3.513165	3968497	4.591262	5.13098

ORIGINE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

L'Université de DAKAR , l'Institut Universitaire de Technologie, l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée, l'Ecole Nationale d'Enseignement Agronomique de Bambey, etc. . constituent une pépinière pour le recrutement des cadres, surtout pour la 2ème période quinquennale.

Dans la première phase, nous proposons de reprendre les éléments les plus motivés et disponibles qui appartenaient aux Projets.

Cependant, ce mode de recrutement n'exclut pas que pendant la première phase et selon les besoins, la direction de la nouvelle société décide de se faire dans certains domaines.

ACTION "BANANES et Productions fruitières
et maraîchères "

Il faut distinguer trois (3) sous-projets

1. le projet bananier
2. le projet fruitier général
3. le projet maraîcher

1° - le projet bananier

Les objectifs portent aussi bien sur l'extension des superficies actuellement plantées que sur l'amélioration des rendements.

Le rendement moyen doit évoluer autour de 80 t/ha. En effet, face à l'existence d'un important marché potentiel que constituent les autres centres urbains en dehors du Cap Vert, il s'avère impérieux d'assigner de nouveaux objectifs production.

Il faudra trouver 450 ha.

La quantité totale à produire serait de l'ordre de 36.000 t.

La réalisation de ces objectifs nécessitera :

- . des forages complémentaires pour assurer l'irrigation
- . des études de marché
- . la mécanisation des autres cultures des planteurs (riz, mil, arachide)
- . de diversifier en développant l'arboriculture fruitière moderne

2° - le projet fruitier

Les seuls préalables à résoudre avant d'entreprendre une opération fruitière (mandarine, orange, citron, et mangues) sont :

- . l'étude des principaux marchés
- . la collecte et le conditionnement des fruits
- . le transport

Une fois ces problèmes résolus, on peut envisager la transformation des citrons :

- 1° - l'extraction de l'essence de limes (citron). Ce produit est actuellement très recherché pour la fabrication de savons et des produits cosmétiques
- 2° - l'utilisation des sous-produits dans la fabrication de boissons (limonades et autres jus de fruits)
- 3° - le projet maraîcher

Tout est possible en contre-saison. Mais des obstacles sérieux limitent le développement de la culture maraîchère

- . les habitudes alimentaires des populations directement concernées
- . l'inorganisation des marchés

Les productions à encourager semblent être la pomme de terre, les oignons, l'aubergine, les choux et carottes.

Evolution de la capacité d'endettement des coopératives de la Casamance

ANNEES	C A P A C I T E D' E N D E T T E M E N T			TOTAL
	Moyen 55% Sans	Cont. Terme 10% Productif.	DIVERS 5% improductif.	
1971-72	148.876.830	108274058	13534257	270.685.145
1972-73	124.383.655	90460880	17.307.622	226.152.157
1973-74	116.917.755	85031.080	10.628.896	212.577.711
1974-75 *	* 72.332.220	156.719.809	12.055.370	241.107.399
1975-76	287.578.290	296.124.560	9.717.623	593.414.563

Nota : Pour l'année 1974-75, la structure de la capacité d'endettement a été inversée :

(MT 30 %)
 (CT 65 %)
 (Divers 5 %)

par une décision régionale

Dakar, le 16 Juin 1976

Source : Coopération - ONCAD

DETAIL DES COUTS UNITAIRES

I - Investissements

1	bureau revient à	1.650.000 F CFA
1	hectare aménagement (lourd)	435.000 F CFA
1	véhicule de liaison	1.300.000 F CFA
1	véhicule "tout terrain"	1.500.000 F CFA
1	camion de 5 tonnes	5.000.000 F CFA

II - Frais de personnel

Nous avons estimé : le salaire mensuel y compris les indemnités

1	Directeur	500.000 F CFA/mois
1	Administrateur	300.000 F "
1	Chef-comptable	270.000 F "
1	Cadre ou assimilé	150.000 F "
1	I.T.A ou assimilé	100.000 F "
1	A.T.A " "	90.000 F "
1	aide-comptable	45.000 F "
1	secrétaire	50.000 F "
1	dactylo	40.000 F "
1	chauffeur	40.000 F "
1	vulgarisateur	35.000 F "
	manoeuvre/gardien, etc..	28.000 F "

Charges opérationnelles par hectare en culture améliorée

(source : P.R.S - Rapport Sedhiou 2, Sept.75)

Ces charges comprennent :

- . les semences
- . les engrais
- . traitements
- . annuités et coût d'utilisation du matériel

a) Riz de 8.675 à 12.725 F CFA

b) Arachide de 8.359 à 9.763 F CFA

c) Mil-Mats de 3.321 à 4.046 F CFA

Pour nos calculs (Cash-Flow) variantes 0 à 3, nous avons choisi une moyenne :

Riz	10.700 F CFA
Arachide	9.061 F CFA
Mil, mats	3.683 F CFA

- ANNEXE N° 7 -

Facteurs de production distribués dans la région de Casamance

selon les accusés de réception

(source : ONCAD Ziguinchor)

Engrais distribués
en (t)

(Source statistiques ONCAD)

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Engrais Arachide	171	525	227	337	500	305	887	888	1097	986	140
Engrais Mil	256	341	349	193	417	241	375	334	314	352	305
engrais Riz	112	128	263	434	465	374	690	200	3380	2421	475
engrais Marcacher	-	15,7	24	11	24	-	-	4,9	2,4	223	-
engrais coton	-	-	-	-	-	-	582	1091	1981	-	-
Phosphate Tricalcique	-	-	-	-	-	-	2224	3902	3972	-	-

Source	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Semenciers	60	31	58	97	148	45	398	314	721	2777	181	
Houes	34	12	-	-	30	55	289	50	314	1194	788	
Souleveuses	-	11	43	22	60	39	37	15	28	72	92	
Charrues U.C.F. ↳ Corps de charrues	498	513	744	1644	1402	746	2996	1685	2003	11535	202	
Charettes à cheval	-	-	3	-	4	14	36	430	73	129	119	
Charrues à tracteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	686	-	
Charettes à ânes	-	40	61	143	302	274	1038	1053	1838	372	364	
Charettes à boeufs.	218	118	113	459	455	170	369	98	476	148	342	
Partie de boeufs de labour	100	355	370	940	353	447	243	1551	1731	1184	1892	
Polyculteurs.	111	-	7	14	-	2	-	-	-	-	-	
Distributeurs d'engrais	-	-	5	4	2	-	-	-	-	-	-	
Canadien ARARA.	-	-	-	-	-	-	40	37	28	932	136	
Dutour. Billonneux	-	-	-	-	-	-	146	143	548	1689	714	
Bati ARARA.	-	-	-	-	-	-	845	238	562	387	761	

PLACEMENT MATERIEL 1975-1976

	BASSE CASAMANEE	MOYENNE CASAMANEE	HAUTE - CASAMANEE
ZAIRE BOEUF	441	424	1421
CHARRUE U.C.F	69	436	1458
SEMOIR	126	564	1829
CORPS CHARRUE	205	41	80
CHARRETTE { ANES - BOEUF - CHEVAL	35	351	472
	179	76	92
	8	114	186
CORPS CHARRUE ARARA	205	41	20
SOULEVEUSE ARARA	27	16	-
POLY-CULTEUR	-		
CANADIEN ARARA	57	24	15
BOUTEUR-BILLON	649	13	26
HOUVE OCCIDENTALE	8	43	48
HOUVE SINE	10	145	317
BATI ARARA	529	47	21
ARIANA Completa	-	3	836

Action - Production de viande - Embouche paysanne

Dans nos précédents rapports (Contrat ET/1105) nous avons mentionné l'état sanitaire satisfaisant du cheptel bovin dans la région de Casamance.

Cependant, cette situation ne faisait point évoluer l'exploitation du cheptel, en dehors d'une consommation limitée aux besoins familiaux et à quelques ventes épisodiques.

En dehors des centres urbains importants, ZIGUINCHOR, KOLDA, les abattages connus et contrôlés demeurent faibles.

Avec les actions conjuguées des services de l'élevage et de différents organismes, des expériences ont été entreprises par ci, par là, centrées sur le développement de la traction animale, charrettes à boeufs et culture attelée (1).

La progression constatée dans le placement des paires de boeufs de labour nous incite à proposer une action de production de viande bovine à partir des animaux de réforme.

Les conditions matérielles semblent réunies :

- 1°/ - l'existence et la disponibilité d'un cheptel bovin, au moins en quantité.
- 2°/ - la réponse favorable des paysans en Haute et Moyenne Casamance en particulier, réponse illustrée pour les boeufs directement sortis du troupeau.

(1) Voir annexe 7.

3°/ - La disponibilité de l'eau en toute saison et des sous-produits végétaux (paille de riz, fanes d'arachides, fruits (oranges, bananes) etc ...

4°/ - L'existence d'une structure d'encadrement au niveau de certains projets et des C.E.R.

La lecture dans les tableaux de l'Annexe 7, à la rubrique "paires de boeufs" confirme qu'une action est possible.

La nouvelle structure régionale devra définir les zones prioritaires d'action embouche.

A ce niveau, il y a lieu d'insister sur l'aspect commercial du sous-projet. En effet, la commercialisation constituera la clé-voûte de tout le projet. De son succès ou de son échec dépendra la réussite de la production bovine.

L'organisation des marchés de bétail dans chaque département est un impératif. Néanmoins, il ne faudra pas oublier que des contraintes subsistent :

- l'action entraînera un surcroît d'entretien pour le producteur (1),
- l'action est aussi source de dépenses supplémentaires : achats d'aliments de complément (tourteau, produits minéraux) et de médicaments,
- l'action des commerçants "Téfankés".

Ces obstacles ne sont pas insurmontables.

La solution à ces problèmes sera la manifestation concrète de l'intégration de l'Agriculture et de l'Elevage.

(1) A l'exception des paysans de KOLDA et de VELINGARA, les autres

ne connaissent rien de l'entretien des bovins.

